

**Le logement
échappe
aux travailleurs**

DOSSIERS
"VIE OUVRIÈRE"

no 103

**dossiers
de
Vie ouvrière**

ETES-VOUS ABONNÉ?

DOSSIERS 1974-1975

- | | |
|---|--------------------------|
| N° 88 — Les conditions de travail et la vie familiale | <input type="checkbox"/> |
| 89 — Le conflit du Pavillon St-Dominique | <input type="checkbox"/> |
| 90 — Quand l'employeur est l'Église | <input type="checkbox"/> |
| 91 — Les chrétiens et le monde ouvrier | <input type="checkbox"/> |
| 92 — L'alimentation et l'entreprise privée | <input type="checkbox"/> |
| 93 — Des ouvriers prennent en charge leur usine | <input type="checkbox"/> |
| 94 — Le marché "noir" du travail | <input type="checkbox"/> |
| 95 — Le sang des ouvriers (accidents du travail) | <input type="checkbox"/> |
| 96 — La politique et l'Évangile | <input type="checkbox"/> |
| 97 — Front commun de tous les travailleurs | <input type="checkbox"/> |
| 98 — Les travailleurs et le pouvoir municipal | <input type="checkbox"/> |
| 99 — Les jeunes travailleurs en 1975 | <input type="checkbox"/> |
| 100 — Pour refaire le monde du travail | <input type="checkbox"/> |

Prix: \$1.00 chacun

Total \$.....

Je désire m'abonner aux Dossiers de Vie ouvrière
pour un an (10 dossiers): \$8.00

Nom:

Adresse:

.....

Ci-inclus, le montant de:.....

Retournez à: Dossiers "Vie ouvrière"

Bruno Rebellio

1201, rue Visitation

Montréal H2L 3B5

Tél.: (514) 524-3561

DOSSIERS "VIE OUVRIÈRE"

AU SERVICE DES MILITANTS CHRÉTIENS DU MONDE OUVRIER

Comité de la rédaction

André Bolduc, Hubert Coutu

Fabien Lebœuf, Raymond Levac

Lorenzo Lortie, Rémi Parent, Pierre Viau

Collaboration: Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.)

Mouvement des Travailleurs Chrétiens (M.T.C.)

Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (C.P.M.O.)

Paul-Émile Charland, secrétaire

Abonnement: \$8.00 pour un an

Adresse: 1201, rue Visitation, Montréal, Canada H2L 3B5

Téléphone: (514) 524-3561

Courrier de deuxième classe — Enregistrement n° 0220

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec

Indexée dans le Répertoire analytique d'articles de revue du Québec (RADAR)

Imprimerie Notre-Dame, Richelieu, Qué.

ÉDITORIAL

- Le logement échappe aux travailleurs *Paul-Émile Charland* 134

DOSSIER

- Un peuple de locataires *Jean-Claude Leclerc* 137
- L'habitation, c'est l'affaire de qui? *Lorenzo Lortie* 141
- La question du logement: une "Guerre de Cent Ans"
Robert Couillard 145
- La spéculation se développe dans l'ombre
Comité Logement Centre-Sud 150
- Problème du logement à Hull *Conseil diocésain de pastorale* 155
- Le diocèse de Montréal entre dans la lutte pour l'Habitation
Gérald LeBlanc 160
- La fondation Ignace-Bourget *Jean-Claude Leclerc* 163
- Les Coopératives d'Habitation: une solution?
Raymond Levac 165

CHRONIQUE

- Le Vatican comme entreprise multinationale 175
- Le comportement économique de l'Église *La rédaction* 176
- L'économie politique d'une organisation religieuse
Jean-Guy Vaillancourt 179

RECENSIONS

Le logement échappe aux travailleurs

Avec l'alimentation, le logement est une question vitale, surtout quand "mon pays c'est l'hiver". L'analyse des prétendues mesures anti-inflation nous a montré, dans le dossier précédent¹, comment le prix de l'alimentation en particulier échappait, pour une large part, au contrôle du gouvernement. La situation du logement n'est guère meilleure, elle échappe presque totalement aux travailleurs.

Un peuple de locataires

Si nous avons entrepris d'apporter quelques éléments au dossier sur l'Habitation, c'est parce que le logement a une signification profonde dans la vie du monde ouvrier. Il signifie sa dépendance ou son autonomie. Être locataire, c'est être chez-soi sans y être totalement; c'est habiter un pays possédé par d'autres. Les statistiques démontrent que nous sommes au premier rang pour le plus faible taux de propriétaires au Canada.

L'accession à la propriété est devenue actuellement un objet de luxe, quand on regarde à la T.V. les maisons offertes par les entrepreneurs: ce ne sont pas les travailleurs qui peuvent se payer ces maisons de rêve. Mais le fait d'accéder à la propriété de son logement n'est pas une garantie de plus grande sécurité, alors que la propriété unifamiliale est pénalisée par des taxes plus élevées que les propriétés commerciales à loyers multiples. De plus, les lois sur les taxes foncières et sur l'expropriation que les pouvoirs municipaux se sont votées, laissent les petits propriétaires totalement démunis² devant les projets de développement urbain.

Les situations que nous avons rapportées, à Montréal et à Hull, sont sans doute connues des lecteurs, les journaux en ont abondamment parlé;

¹ N° 102, *La hausse du coût de la vie*, Février 1976.

² Raymond LEVAC: "Les enjeux du pouvoir municipal." Dossier N° 98: *Les travailleurs et le pouvoir municipal*, Octobre 1975.

nous les avons rappelées à titre d'exemples que l'on pourrait retrouver à plusieurs copies dans les autres villes³. À ces divers endroits, des groupes populaires se sont mis sur pied pour permettre aux travailleurs de "reconquérir" leurs logements.

Un problème politique

Les militants d'une quinzaine de groupes se réunissaient en session de travail en mai 1975. Nous avons demandé à Robert Couillard d'analyser l'action de ces groupes. Dans toutes les luttes sur le problème de l'habitation, c'est le gouvernement (municipal, provincial ou fédéral) qui se trouve l'intervenant ou l'interlocuteur principal, quand il n'est pas tout simplement l'exploiteur direct. Dans la plupart des cas, il y a donc présence du "pouvoir politique", ce qui a pour effet de "politiser" automatiquement la question. On identifie donc les "pouvoirs politiques" comme n'étant pas du côté des travailleurs. C'est une conscience qu'on a été bien "forcé" de prendre; un bulldozer ça vaut souvent plusieurs livres.

"Parce que le problème du logement est, en définitive, un problème politique, l'objectif premier, même dans le champ des luttes sur l'espace urbain ou rural, doit viser d'abord la prise du pouvoir politique par les travailleurs, comme seul moyen de résoudre la question."

Nous ne pouvons pas ne pas être d'accord avec cette analyse. Nous ne pouvons pas éviter de nous engager dans une lutte politique. Mais nous nous refusons à penser que la solution "politique" exclue tous les autres types d'action. Nous avons donc demandé à Raymond Levac de scruter les possibilités actuelles des Coopératives d'habitation.

Après avoir situé dans notre histoire ouvrière ces projets coopératifs, il montre comment ceux d'aujourd'hui manifestent une nouvelle orientation, celle de la propriété collective. Mais un grand nombre d'obstacles, tant au niveau de la population que des projets eux-mêmes, ne favorisent pas spontanément de telles initiatives. Il est vrai que l'aide gouvernementale prétend soutenir de tels projets, mais ce n'est pas sans une certaine ambiguïté du genre de celle qui a inspiré les Projets d'Initiative Locale.

³ La rénovation du quartier St-Sauveur (Québec). Dossiers "Vie Ouvrière", mars 1975 (N° 93), pp. 181-189.

On pourrait conclure que s'occuper de coopératives d'habitation constitue purement et simplement une perte de temps. Il n'apparaît pas du tout certain que de dévaloriser complètement cette forme d'organisation, sous prétexte qu'il y a des tâches plus urgentes à faire, soit une option aussi éclairée qu'on pourrait le penser. La mise sur pied d'une coopérative d'habitation est une merveilleuse école de formation pour les travailleurs; elle constitue, de plus, une contestation concrète et pratique du modèle de la propriété privée qui apparaît au moins aussi efficace que la publication de manifestes.

L'engagement des chrétiens

Le logement qui échappe aux travailleurs ne peut laisser un chrétien indifférent devant les conséquences d'insécurité et d'exploitation qui s'en suivent. Que l'on soit obligé de verser plus de 25% de ses revenus pour une nécessité aussi vitale que le logement, est une situation qu'il nous faut dénoncer.

Plusieurs types d'action ont été entreprises, depuis la présence militante de chrétiens au sein des groupes "politiques", jusqu'à la prise de position officielle de tout un Conseil diocésain de pastorale. Mais l'action la plus originale, et la plus nouvelle, est l'engagement des fonds d'une communauté chrétienne dans la solution du problème de l'habitation pour les travailleurs à faible salaire. La fondation Ignace-Bourget, constituée par les Sœurs de la Providence, peut n'être qu'une goutte d'eau, elle n'en constitue pas moins un geste d'une grande inspiration pour les détenteurs de capitaux qui se disent encore chrétiens.

* * *

La chronique de ce mois nous apporte un article de Jean-Guy Vailancourt intitulé: "Le Vatican comme entreprise multinationale", l'économie politique d'une organisation religieuse. Cette étude n'a pas pour but de susciter le scandale ou l'indignation du lecteur. Plusieurs organismes politiques, plusieurs syndicats, beaucoup d'organismes sociaux tiennent des discours de gauche, mais ont des pratiques de placement semblables à n'importe quelle institution capitaliste. Il en est de même pour beaucoup d'individus; pour nous tous en somme! Il y aurait alors hypocrisie et pharisaïsme à nous scandaliser trop vite des pratiques économiques du Vatican.

Paul-Émile CHARLAND

Un peuple de locataires

Jean-Claude LECLERC
éditorialiste au Devoir

Ce n'est pas un hasard si les quartiers urbains en voie de dégradation accélérée sont peuplés d'une vaste majorité de locataires. Les gouvernements ne pourront jamais bâtir et rénover suffisamment de logements pour enrayer ce déclin, et même s'ils le pouvaient, les mêmes phénomènes de dégradation de l'environnement physique et social se reproduiraient après quelques années, ainsi que maintes expériences nord-américaines l'ont coûteusement démontré.

Il est facile de voir pourquoi il est impossible d'aménager un environnement urbain et de le protéger sans modifier le statut des résidents et les formes de la propriété et d'occupation du territoire. Les conditions de vie des quartiers populaires se sont dégradées parce que la majorité des résidents n'a jamais eu le pouvoir de les contrôler. Même là où l'on manquait d'espaces verts par exemple et où la rue cessait d'être un lieu social, il ne manquait pas de ressources de remplacement, mais les locataires n'avaient ni les moyens ni surtout le pouvoir de refaire un milieu intéressant à même les cours privées et les espaces semi-publics.

Les locataires ont acquis le droit de vote, mais ils n'ont encore aucune prise véritable sur les choses qui font une ville.

L'on ne pourra rétablir dans les villes un contrôle de l'habitat sans d'abord le rapatrier chez les résidents et donc sans changer le statut essentiellement précaire du peuple des locataires.

La majorité n'étant pas propriétaire, elle n'a aucune assurance de stabilité. Les locataires, même s'ils ont les moyens de le faire parfois, ne peuvent aménager leur logement à leur goût, le restaurer, l'embellir, l'aménager suivant leurs besoins, car ils peuvent en être évincés à l'échéance de leur bail. Ils sont condamnés à perdre la valeur des améliorations qu'ils apportent à l'immeuble.

Ils n'ont pas davantage le pouvoir d'aménager suivant leurs besoins l'habitat extérieur. Le locataire est maître chez lui le temps du bail, mais dehors il est impuissant. Sauf cas exceptionnel, il n'a droit ni à la cave ni à la cour. Il ne peut ni bricoler, ni jardiner, ni donner un espace sécuritaire à ses enfants. Même si un espace exclusif lui est concédé, il sera le plus souvent insuffisant. Seule la propriété communautaire pourrait à la fois lui donner ces droits et lui permettre de les exercer dans un espace qui en vaille la peine.

Présentement, la majorité n'a pas de contrôle même sur son habitat immédiat, elle développe en conséquence un sentiment d'impuissance et de fatalisme à l'endroit des transformations qui affectent la circulation automobile, la pollution, la sécurité des piétons et spécialement des enfants, les démolitions, les changements de zonage, le manque de services publics ou leur détérioration. Illusoire restera la rénovation résidentielle si les résidents ne la prennent eux-mêmes en mains et ne la protègent contre les empiètements extérieurs et les nuisances à caractère métropolitain.

Le locataire est en principe un perpétuel insécure. Non seulement il n'est pas maître de la cour, de la ruelle, de la cave, de l'immeuble en général et de ce qui fait son environnement. Mais pire encore, il n'est jamais certain de rester chez lui et de garder son logement. Le propriétaire peut reprendre possession des lieux pour lui-même ou ses parents. Un acquéreur peut faire de même à l'échéance du bail. Le locataire doit chaque année s'attendre à une hausse de loyer. Ses enfants sont réduits à un maigre espace. Le logis doit servir à la fois d'abri et de lieu de loisir, ce qui crée encombrement et promiscuité.

Socialement, le locataire reste à la merci du propriétaire résident et des humeurs de sa famille. Il peut jouir d'un bon voisinage, mais en cas de brouille il doit réprimer les siens, même à tort, pour éviter d'aggraver les troubles et d'être éventuellement remplacé par un autre locataire. Le temps que le locataire a devant lui est celui du bail.

Faute de sécurité, de contrôle sur l'environnement, de pouvoir sur les espaces extérieurs, le locataire doit alors se rabattre sur des loisirs d'évasion, prendre le risque d'une coûteuse fuite en banlieue, ou se payer la propriété de substitution qu'est l'automobile, reflet de la pauvreté de l'habitat et nouvel empêchement économique d'améliorer sa condition.

Le régime actuel de la propriété et de la location développe au surplus des modèles d'autarcie ménagère anti-économiques et fort peu so-

ciaux. Le modèle prédominant de consommation et d'installation des ménages et des familles repose sur l'organisation individuelle et individualiste. Même les équipements ou services à caractère commun sont réduits à un usage individuel qui en accroît le coût relatif et en diminue l'utilité. Ce facteur d'endettement et de surconsommation ajoute à l'exploitation des locataires et réduit d'autant leur marge de manœuvre financière et leur possibilité d'acquérir un logis.

Pourtant, le locataire possède un pouvoir économique suffisant pour acquérir la maîtrise de son milieu immédiat. Car il paie avec son loyer non seulement le prix de la maison et des services municipaux mais le profit du propriétaire ainsi que les autres frais indirects qui retombent sur lui à raison de la dégradation urbaine et des coûts sociaux qui l'accompagnent.

La faiblesse du locataire dérive essentiellement de son isolement, de l'individualisme mis en valeur par le régime dominant de la propriété, et d'une tradition d'occupation qui le coupe de la technique de la propriété, de son acquisition, et de sa gestion. Suivant ce modèle traditionnel, nombre de locataires tentent de fuir leur condition, mais souvent pour tomber dans une pire, financièrement et socialement.

Il est plus que jamais impossible à la majorité des locataires de devenir propriétaires suivant le régime traditionnel. Même les gens en moyens qui s'y sont essayés en banlieue ploient sous le fardeau des services municipaux, ils perdent toute liberté de manœuvre budgétaire et deviennent de nouveaux esclaves de la machine économique.

Malheureusement, les agents d'immeubles, les prêteurs hypothécaires, même ceux qui se prétendent "populaires", les notaires et les agents publics de l'habitation ne font qu'offrir des modèles individualistes, dispendieux, et inaccessibles de propriété. Ils se montrent sceptiques, voire réticents ou hostiles à l'égard des formules qui introduiraient des changements dans le régime foncier actuel.

Pour la vaste majorité des locataires et des petits propriétaires il n'est de choix qu'entre la maison unifamiliale dispendieuse ou l'immeuble multifamilial fondé sur l'inégalité entre le propriétaire et les locataires. Le propriétaire de maison unifamiliale consacre trop de revenus à sa propriété, il accapare trop de territoire et de services municipaux, il encourre souvent des dépenses de transport importantes et il aggrave la charge qui pèse sur les quartiers urbains à forte ou moyenne densité.

Le propriétaire résident d'une maison multifamiliale "exploite" les locataires en leur faisant payer la propriété et ses coûts, sans même souvent leur donner, le temps du bail, les avantages de la cave ou de la cour qu'il s'est réservés en exclusivité.

C'est pourquoi simplement favoriser l'accession à la propriété individuelle, c'est renforcer et consacrer l'endettement du propriétaire individuel de banlieue ou l'exploitation de locataires par un propriétaire de logements. Comment sortir les locataires de leur statut inégal et précaire sans les faire passer à un statut de privilégié ou d'exploiteur? La question n'est pas sans réponse.

Économiquement et légalement, il est loisible aux locataires de devenir propriétaires de leur logement et co-propriétaires de l'immeuble qui les dessert, et d'acquérir ainsi la maîtrise de leur milieu immédiat en la tempérant par une gestion commune de son environnement. De cette façon, ils pourraient agir, négocier à partir non plus d'un statut inférieur et précaire, mais sur la base d'une propriété stable et égalitaire.

La crise de l'habitation est en train de discréditer les formes traditionnelles de propriété et de location. Le moment est donc propice à l'expérimentation de modèles différents qui soient meilleurs à tous égards: coûts, qualité, mobilité, enracinement. Mais les obstacles culturels doivent être surmontés. Les propriétaires connaissent les deux principaux régimes d'occupation: la propriété et le loyer. Les locataires, eux, ne connaissent règle générale que la location.

Pour la majorité, donc, les difficultés de devenir propriétaire même de son seul logis apparaissent, à tort, insurmontables. Offre d'achat, promesse de vente, versement comptant, prêt hypothécaire, acte notarié, enregistrement, tout prend des proportions inaccessibles. Le temps et le savoir du locataire se résument dans son bail d'un an.

Le régime de la propriété, de ses lois, de ses coûts, des impôts fonciers, de l'entretien, etc., incarne l'inaccessible et symbolise l'impuissance et la dépendance du locataire dans sa propre ville, celle où il est supposé être citoyen et électeur à part entière!

Remplacer le pouvoir du trust foncier par celui d'une bureaucratie municipale ou par l'autorité d'une trop nombreuse "coopérative" qui consacrerait à leur tour le pouvoir de quelques-uns et la dépendance de la majorité, ne changerait rien à la dépossession fondamentale du locataire par rapport à son milieu.

Le temps est arrivé de bâtir autre chose.

L'habitation... c'est l'affaire de qui?

Lorenzo LORTIE

Il y a huit ans un projet d'habitations à loyers modiques était lancé dans l'ouest de Montréal. On en était encore à l'époque des "premiers coups de pelle" à déploiement important. Le scénario du cérémonial était assez différent ce jour-là. En effet, dès l'annonce par la Ville de Montréal de ce projet de quelque 400 logements, un Comité de Citoyens très articulé s'était mis sur pied pour suivre de près toutes les phases du projet. C'est pourquoi, le jour du lancement des travaux, monsieur le Maire et les autres "officiels" se sont vus relégués au rôle de spectateur. La première pelletée de terre a été faite par un citoyen et le discours principal prononcé par le président de ce Comité de Citoyens. L'habitation, c'était l'affaire des citoyens.

Les temps ont bien changé

On peut aisément soupçonner que cette aventure n'a pas plu beaucoup aux autorités municipales et aux députés du coin. Il est difficile de se faire du capital politique et surtout d'organiser les projets comme on l'entend quand on a des comités de citoyens "dans les jambes". La grande leçon qu'on en a tirée, c'est qu'il ne faut pas "abuser" de l'information aux gens du quartier touchés par un projet. Cette leçon, on l'a bien apprise et bien appliquée depuis.

"On ne nous dit rien..."

Bien sûr, qu'à un moment donné, un projet d'envergure est dévoilé à l'occasion d'une conférence de presse ou autrement. Mais pour les

gens qui seront affectés, ils veulent savoir autre chose que le fait qu'ils seront délogés.

Ainsi, lorsqu'une personne reçoit un avis que son logement doit être libéré en vue de sa démolition, sa réaction est de chercher un nouveau logement à l'expiration de son bail et de se loger ailleurs sans causer aucun ennui, ni occasionner de frais à la ville. Rares sont ceux qui attendront l'échéance de l'avis pour exiger que ceux qui les déplacent les dédommagent pour les frais qu'ils doivent encourir. La raison est bien simple, ils ne savent pas qu'ils ont droit à tel ou tel dédommagement précis.

La disponibilité des nouveaux logements n'est guère mieux connue. Dans le cas de logements pour personnes âgées, les conseillers du quartier, les députés provincial et fédéral ont su en avertir des amis électeurs. N'eût été de la préoccupation d'autres citoyens du quartier qui ont organisé une information vraiment publique, l'aménagement et la location se seraient faits en sourdine et auraient assuré les votes fidèles des futurs locataires. Mais, encore là, c'était en 1969; on a appris sa leçon.

Dans un quartier, des logements de la Ville sont construits ici et là sur des terrains devenus vacants. C'est par un voisin ou en demandant à un des ouvriers qu'on apprend qu'il s'agit d'un projet de l'Office Municipal d'Habitation. Quand on s'informe au sujet de la location parce que la maison où on est a été expropriée par le même service, on apprend que ces logements sont déjà loués. Pourtant, on vit dans le quartier et les nouveaux logements sont à deux pas de chez soi.

Les petits propriétaires sont également victimes de ce manque d'information. Un propriétaire du quartier met de l'argent dans la rénovation de ses trois logements. La Ville contribue, mais ça lui coûte plus de \$3000. Moins d'un an après, il reçoit un avis d'expropriation du Service d'Urbanisme. Refus d'informer, mauvaise administration?

Que sera demain?

Au fur et à mesure que dans un quartier, des maisons sont barricadées, d'autres démolies, les résidents ont une certitude qu'un slogan va aussi se réaliser pour eux: "*Un jour, ce sera ton tour*". Et cette certitude se vit dans le désespoir et l'inquiétude, surtout pour les personnes âgées qui constituent une partie importante de la population des quartiers atteints par les projets de H.L.M.

Un sujet particulier d'inquiétude est de savoir si on pourra se reloger dans le quartier ou si on devra se déraciner d'un coin où on a vécu 30, 40 ou 60 ans.

Cette anxiété est très liée à l'absence d'information dont on a traité plus haut. Des renseignements pertinents peuvent apparaître dans le journal de quartier, mais il semble que ce moyen est peu efficace pour rejoindre la majorité des gens.

Des projets à visée économique, plus que sociale

Si l'on s'arrête à des projets comme celui de l'Autoroute Est-Ouest qui a fait disparaître des milliers de logements sur son tracé, on ne peut que s'interroger sur l'existence de priorités sociales dans les projets d'urbanisme.

On a de plus lancé à grand renfort de publicité le projet du Parc Lachine (l'aménagement du Canal Lachine pour la raquette, le ski de fond, etc.). Les gens du quartier St-Henri, dont les conseillers municipaux ont été les promoteurs de ce parc, savent bien que les utilisateurs de ces installations seront des gens d'autres quartiers; ce projet a peu de sens pour eux.

À l'intérieur de projets comme la Petite Bourgogne et la Terrasse, Ontario (Centre-Sud de Montréal), on sait qu'il y a place pour des tours d'habitations luxueuses qui réorienteront à plus ou moins long terme la vocation actuelle du quartier ou d'une partie importante de celui-ci.

Heureusement que tout récemment on a annoncé qu'un plan directeur pour le Centre-Ville de Montréal sera établi. Il semble que les préoccupations sociales y trouveraient place. Mais le plan directeur, s'il vient, ne remédiera pas à ce qui est déjà fait et en train de se faire. Souvent on a abouti à avoir trop peu et trop tard.

De l'arbitraire à la terreur

Pour la location de H.L.M. municipaux, il y a sans doute des règlements existants. Mais, ils sont peu connus et souvent peu respectés.

Voici deux faits. Il y a un an, deux personnes actives dans un quartier louent un logement municipal. Cette année, ils reçoivent un avis d'éviction sans explication. On s'informe aux instances compétentes (?),

on leur explique que le logement qu'ils occupent ne peut, selon les règlements, être loué qu'à une famille. Pourquoi leur avait-on loué le logement d'abord?

Un homme reçoit un avis d'éviction. Il en demande la raison. C'est qu'il a un chien à la maison. Or, ce règlement n'est pas respecté par nombre de locataires qui, eux, ne sont pas ennuyés.

D'une façon générale, c'est l'administration des H.L.M. qui a le gros bout du bâton. On a intérêt à ne pas causer d'histoires.

Si on a des troubles électriques ou de plomberie à 6 hres le vendredi soir, il faudra attendre au lundi matin pour les réparations. La Ville de Montréal a des milliers de logements, mais les services sont assurés par des sous-traitants. Ça coûterait trop cher de les appeler en fin de semaine. La peur empêche les gens d'insister, de protester. On se tient dans le rang pour ne pas avoir de tache à son dossier.

Bien plus, on craint surtout de participer à des revendications collectives parce qu'on risquerait d'être repéré et de subir des représailles.

Les locataires de H.L.M. sont des citoyens pas comme les autres

L'arbitraire peut en effet avoir beaucoup de place dans le fonctionnement de l'administration des H.L.M. La réglementation de la Société d'Habitation du Québec ne permet pas aux locataires de H.L.M. des recours à la Régie des Loyers. Elle prévoit l'établissement de bureaux régionaux de griefs, mais il n'en existe aucun et la loi date de 1967.

Les locataires de H.L.M. n'ont donc aucun recours hors les tribunaux ordinaires; ils n'ont pas les droits accordés aux autres locataires.

C'est là une discrimination notoire qui place les gens dans un état de soumission inacceptable et qui maintient la porte ouverte à l'arbitraire total.

* * *

Voilà quelques traits de la situation du logement public dans Montréal. À chaque lecteur de regarder dans sa ville la situation qui prévaut en ce domaine. Les échos reçus de certaines régions nous font croire que des problèmes du même ordre existent un peu partout.

La question du logement: une "Guerre de cent ans"

Robert COUILLARD

*"La crise du logement — à laquelle la presse de nos jours porte une si grande attention —, ne réside pas dans le fait universel que la classe ouvrière est mal logée... Cette crise du logement là n'est pas une particularité du moment présent; elle n'est même pas un de ces maux qui soit propre au prolétariat moderne, et le distinguerait de toutes les classes opprimées qui l'ont précédé; bien au contraire, toutes les classes opprimées ont été à peu près également touchées. Pour mettre fin à cette crise du logement, il n'y a qu'un moyen: éliminer purement et simplement l'exploitation et l'oppression de la classe laborieuse par la classe dominante."*¹

Quand on se rappelle que F. Engels posait déjà ce diagnostic en 1872, on établit en même temps comment son analyse était juste. Cent et quelques années plus tard, on se retrouve devant la même question, le même problème fondamental.

Si je ne craignais pas de choquer le lecteur, je serais tenté d'arrêter dès maintenant cet article pour dire seulement: allons lire "*La question*

¹ F. ENGELS: *La question du logement*, Editions Sociales, Paris, 1969, p. 25.

du logement” de F. Engels, écrit pourtant en 1872, et après cela réfléchissons sur nos actions.

Évidemment ce n'est pas de cette manière qu'on arrive à faire un dossier; je ne m'arrêterai donc pas ici. Mais je maintiens tout de même qu'une des premières choses à faire lorsqu'on veut évaluer les actions menées sur la question du logement, c'est de lire "*La question du logement*" pour ensuite réfléchir sur nos actions. On y apprendrait, entre autres choses, deux points fondamentaux pour l'analyse de la question du logement et pour l'évaluation des actions:

1 — C'est quoi la question du logement?

2 — C'est quoi la solution définitive à cette question?

On ne part toutefois pas de rien; on commence en effet à avoir une histoire des luttes menées sur la question du logement et cette histoire peut nous apprendre aussi bien des choses. De cette histoire, on peut dégager des acquis; ils concernent surtout le premier point dont on vient de parler, c'est-à-dire: c'est quoi la question. Cette histoire nous permet aussi de cerner des problèmes qui se posent à l'action et qui ne sont pas encore résolus; ceux-là concernent plus particulièrement le deuxième point fondamental, à savoir: la solution véritable à la question du logement. Voyons chacun de ces deux aspects de la question.²

1 — *C'est quoi la question du logement?*

Les premières luttes sur le logement portaient surtout sur la question très réduite de pouvoir jouir d'un logement d'abord, dans une condition convenable, à un prix convenable. Ces luttes avaient un caractère d'ordre surtout revendicatif et se trouvaient initiées et portées principalement par les "animateurs sociaux" et par la vague des projets "Pil" et "Perspectives-Jeunesse". On se souvient de la vague des associations de locataires et de sa coiffure artificielle, la FALQ (Fédération des Associations de Locataires du Québec). Il ne reste que peu de choses

² Le matériel servant de fondement à cette brève analyse a été recueilli et discuté dans le cadre d'une session de travail de deux jours réunissant des militants d'une quinzaine de groupes de la province (115 personnes). Cette session s'est tenue à Montréal, en mai 1975.

de cette première tentative, sinon une prise de conscience que le problème du logement, ce n'était pas seulement se trouver un logis, mais que cela mettait en cause tout un système de développement urbain. On n'a pas le temps ici de refaire toute l'histoire; établissons seulement ce qu'on peut considérer de plus en plus comme des acquis.

A — Une identification collective

Cette identification s'est constituée à travers la prise de conscience d'un asservissement commun pour toutes les collectivités de travailleurs à travers le développement urbain et plus largement toute la question de l'aménagement du territoire, ce qui recouvre alors autant les communautés rurales qu'urbaines.

Cet asservissement peut prendre des formes particulières d'un groupe à l'autre; mais à travers ces formes particulières, il produit toujours le même résultat: le développement urbain et l'aménagement du territoire jouent contre les travailleurs et ils se traduisent toujours par une dépossession des travailleurs. Des groupes de travailleurs urbains et ruraux se l'ont explicitement dit.

Le développement joue contre les travailleurs soit par sa présence, soit par son absence. Quand il est présent, il signifie expropriation, expulsion, relocalisation, pour des travailleurs individuels ou tout aussi souvent pour toute une collectivité de travailleurs (Centre-sud, rue St-Norbert, Hull, Forillon, Bas du Fleuve, Abitibi...). Quand il n'est pas présent, on connaît alors la détérioration planifiée (paroisses marginales et quartiers marginaux). On a maintenant compris que le développement n'est pas fait dans l'intérêt de ces travailleurs.

Tous ces travailleurs savent maintenant et se l'ont dit aussi. Dans tous les cas, cela s'est traduit par une dépossession: au mieux de son logement, au pire de son logement et de sa communauté, de son gain-pain et de toute une histoire.

B — Une identification d'un adversaire politique

Dans toutes les luttes sur ces problèmes, c'est le gouvernement (municipal, provincial ou fédéral) qui se trouve l'intervenant ou l'interlocuteur direct et principal, quand il n'est pas tout simplement l'ex-

ploiteur direct. Dans la plupart des cas, il y a donc présence du “pouvoir politique”, ce qui a pour effet de “politiser” automatiquement la question. On identifie donc les “pouvoirs politiques” comme n’étant pas du côté des travailleurs. C’est une conscience qu’on a été bien “forcé” de prendre; un bulldozer ça vaut souvent bien des livres.

Toutefois une chose apparaît moins claire, c’est le rôle des pouvoirs politiques dans le développement urbain et l’aménagement du territoire. Si on identifie assez bien les “pouvoirs politiques” actuels comme des adversaires, on dégage moins bien les intérêts de qui ils servent; à qui et comment servent leurs interventions. La question est d’importance, car si on n’y répond pas, on n’identifiera pas le véritable adversaire de classe qui se cache derrière le pouvoir politique et on ne saisira pas pourquoi la solution finale à toute la question du développement urbain et de l’aménagement du territoire passe par la prise du pouvoir politique. On ne comprendra pas non plus le lien fondamental qui unit les luttes sur le logement à la lutte générale des travailleurs. Ce qui nous amène au deuxième point fondamental.

2 — *C’est quoi la solution à la question?*

La difficulté générale et majeure que rencontrent les groupes militants, c’est d’évaluer les résultats de l’action et leur valeur. Cette difficulté passe par des questions comme celle des alliances, celle du choix des enjeux, celle de l’opportunité des services, celle des méthodes d’action, etc... Malgré ce qu’on peut penser généralement, il n’y a pas de problèmes sérieux sur la mobilisation en tant que telle. On sait à quoi s’en tenir sur les embûches à la mobilisation, quand elle est possible ou non, quelles méthodes sont à utiliser... etc...

Le problème c’est: À quoi ça sert? Où on va? On commence à se rendre compte qu’on aura beau mobiliser du monde pendant cent ans, on n’aura pas forcément changé grand-chose. C’est comme ça que la pratique amène à poser la question politique c’est-à-dire celle des objectifs, celle de l’organisation, celle de la stratégie et celle de la direction politique.

On se rend maintenant compte que: “En réalité, la bourgeoisie n’a qu’une méthode pour résoudre la question du logement à sa manière — ce qui veut dire: la résoudre de telle façon que la solution engendre

toujours à nouveau la question”³. Il nous reste maintenant à vérifier que tant “et aussi longtemps que subsistera le mode de production capitaliste, ce sera folie de vouloir résoudre isolément la question du logement ou toute autre question sociale concernant le sort de l’ouvrier. La solution réside dans l’abolition de ce mode de production, dans l’appropriation par la classe ouvrière elle-même de tous les moyens de production et d’existence.”⁴

Ce qui veut dire que l’objectif politique premier, même dans le champ des luttes sur l’espace urbain ou rural (logement, détérioration, rénovation, spéculation, aménagement, ex-propration) doit viser d’abord la prise du pouvoir politique par les travailleurs, comme seul moyen de résoudre la question. Donc la *priorité* devient l’organisation politique à partir, bien sûr, des problèmes particuliers au développement urbain et à l’aménagement du territoire, mais dans le cadre de la lutte générale pour la prise du pouvoir politique par les travailleurs.

On peut dire que c’est en marche, parce que des militants en sont conscients. Ce qui ne résout pas tous les problèmes de mise en forme actuelle, il va sans dire.

L’AUTEUR est chargé de cours au département de Service social de l’Université de Montréal. Il a été permanent à l’I.C.E.A. Il a accompagné la recherche EZOP-Québec sur le problème du logement, à la suite de laquelle il a publié un livre: *Marché immobilier et création d’un centre-ville: le cas de Québec (1972)*

³ F. ENGELS, *op. cit.*, p. 87.

⁴ F. ENGELS, *op. cit.*, p. 91.

Montréal

Dans le Centre-Sud la spéculation se développe dans l'ombre

I — LA DÉTÉRIORATION

Avec la part toujours plus grande que prend le développement commercial et administratif dans les villes modernes, on a vu, depuis quelques années, une expansion considérable des centre-ville; Montréal ne fait pas exception... Après l'expansion du Centre-Ville vers l'ouest, les regards se tournent maintenant vers l'Est, là où les pouvoirs publics sont en train de créer une infrastructure pour attirer les investissements.

Par ailleurs, on justifie cette prise de position du quartier par le fait que le secteur est, de toutes façons, très détérioré... Ce dont il faut bien se rendre compte, c'est que ce n'est pas, malgré la prétention des gouvernements et des investisseurs, la détérioration d'un quartier qui y amène le développement urbain: c'est exactement l'inverse. En effet, le fait qu'un quartier soit destiné un jour à se développer y crée un climat qui cause justement le phénomène de détérioration. Voyons comment!

Nous savons qu'au moment du développement lui-même, le besoin d'espace devient insatiable et donc que la valeur du sol, le prix des terrains, va augmenter de façon considérable (ce prix peut doubler et même tripler, si ce n'est pas davantage). Nous savons aussi que les promoteurs ne sont pas intéressés par les bâtiments déjà en place sur les terrains qu'ils convoitent et qu'ils ne paieront que pour ce qui les intéresse, le terrain, peu importe ce qu'il y a dessus...

Le spéculateur qui sait que le développement s'en vient (que ce soit dans 1, 5 ou 10 ans) attend de pouvoir vendre ses terrains au prix

fort et ne s'intéresse pas à conserver en bon état les immeubles qu'il possède puisque de toute façon les immeubles n'augmenteront pas la valeur marchande de sa propriété au moment de l'arrivée des promoteurs. Il se contente, comme les "marchands de taudis" qu'on rencontre un peu partout, de louer ses logements tant que c'est possible à ceux qui de toute façon ne peuvent se payer mieux. Les loyers qu'il encaisse constituent pour lui un profit net (puisque'il n'entretient pas) et lui permettent aussi de payer les taxes (en attendant). Quand ses logements ne sont vraiment plus "louables", il démolit, laisse la maison barricadée et/ou attend (ou provoque) un incendie pour libérer son terrain.

L'action des spéculateurs et des "marchands de taudis" qui, les uns et les autres, profitent directement de la détérioration de leurs maisons, a un autre effet tout aussi important: un effet d'entraînement dans le quartier où ils opèrent...

Les autres propriétaires ne sont plus intéressés à entretenir ou à rénover leur maison: la présence dans les parages de maisons barricadées ou très délabrées déprécie le quartier et chasse les locataires les plus intéressants... Un propriétaire ne sait jamais s'il ne passera pas au feu en même temps qu'une maison barricadée... etc... etc... Finalement il se crée une mentalité défaitiste: les gens se disent "à quoi ça sert? de toutes façons le développement s'en vient!"

La Ville, de son côté, n'intervient jamais avant que la détérioration ne soit chose faite: elle n'a aucune politique, par exemple, pour forcer les propriétaires à entretenir leurs maisons ou pour empêcher les démolitions. Au contraire! Ou bien elle participe directement à la détérioration (par les homologations par exemple), ou bien elle désavantage les propriétaires qui entretiennent leur maison (par les hausses de taxes)...

Quand la situation est bien pourrie, que le quartier est détérioré et que la population est passablement décimée, on vient nous dire: "Il faut développer le Centre-Sud: il faut redonner de la vigueur à ce quartier". Mais on ne dit jamais pourquoi la situation en est rendue là ni pour qui le quartier va être développé...

La détérioration est avancée...

— 459 logement barricadés au printemps 1975

— forte proportion de maisons en mauvais état,

- 2 fois plus de chances de passer au feu que dans l'ensemble de Montréal,
- perte de 9,000 logements familiaux en 15 ans,
- 15% de terrains vacants ou de stationnements,
- etc...

La population est en baisse...

- perte de 60% des familles depuis 20 ans
- perte de 40% des personnes depuis 15 ans
- la pyramide d'âge est débalancée
- etc...

2 — LA RÉNOVATION

La rénovation des maisons est un aspect important de l'avenir du quartier Centre-Sud; il suffit pour s'en convaincre de regarder la situation du logement qui se détériore continuellement.

Les gouvernements offrent différents programmes d'aide à la rénovation pour les propriétaires et pour les groupes à but non lucratif: en gros, ces programmes consistent en une subvention de 50% du coût des travaux, plus une aide spéciale au financement dans certains cas.

Dans le quartier Centre-Sud, un grand nombre de maisons sont en mauvais état et leur rénovation implique des travaux très importants, surtout face aux exigences techniques des gouvernements. Or qui dit investissement dit hausse de loyer, et dans la plupart des cas, même si le propriétaire est de bonne volonté, des travaux importants amèneront le loyer à plus de \$100.00 par mois (malgré les subventions).

On le voit bien, des loyers de \$100, de \$125, de \$150, quand ce n'est pas davantage, ne sont pas accessibles pour la majorité des résidents du quartier. Alors, si ce n'est pas pour eux, quels sont les intérêts en jeu?

La municipalité a, en général, deux motifs complémentaires d'intervention: d'une part favoriser un type de développement à l'avantage des gros et d'autre part assurer son propre financement... C'est ainsi par

exemple qu'elle intervient avec l'application systématique de son code du logement dans les zones les plus détériorées du quartier; les exigences de ce code sont telles que les propriétaires doivent envisager des rénovations importantes ou se décider à vendre leur propriété qui devient une proie facile pour les promoteurs de toutes sortes.

De toutes façons, on se retrouve avec une nouvelle vocation pour le quartier: des tours commerciales ou résidentielles de luxe et une nouvelle population dans les logements rénovés qui devient une population d'appoint pour le développement commercial.

Que ce soit par les constructions en hauteur qui amènent une hausse de l'évaluation foncière ou par la rénovation qui permet de conserver une population de classe moyenne (payeuse de taxes) dans le Centre-Ville (et d'éviter les erreurs de New-York en faillite), la Ville s'assure des revenus à long terme...¹

Par ailleurs, ce n'est pas un hasard si le même homme occupe à la fois la direction du service du code du logement et celle du service des subventions: la politique de subvention à la rénovation sert en plus à atténuer les effets trop voyants de l'application du code du logement ("on exige des rénovations, mais on aide les propriétaires", sans spécifier qui en seront les vrais bénéficiaires). Cette raison explique que la Ville soit un peu plus souple que la SCHL au niveau des exigences techniques: il faut qu'il se fasse des rénovations, ne serait-ce que pour éviter d'avoir des chiffres trop négatifs de démolition-construction à la fin de l'année...

La SCHL (qui est l'organisme fédéral chargé des questions d'habitation) intervient beaucoup moins directement, si ce n'est pour contribuer à la subvention. Mais sa motivation est beaucoup plus faible puisque sa véritable raison d'être est de promouvoir l'industrie de la construction: elle a donc un budget beaucoup plus fort dans les projets de construction (Place Dupuis, Panet-Plessis, etc...) que pour la rénovation, et quand elle intervient en rénovation c'est en mettant l'accent sur les travaux d'envergure (en 74, plus des deux-tiers de ses subventions sont allés sur des rénovations majeures).

La SHQ (organisme provincial) n'a pas de politique très définie encore: elle est en train d'élaborer sa stratégie avec l'aide entre autres de la Commission Legault. Il faudra voir ce qu'elle nous aura mijoté...

¹ À noter que la Ville récupère sa subvention en quelques années par la hausse de taxes qui suit les travaux...

La question de la rénovation des maisons doit être regardée sous trois aspects qui sont directement liés si on veut bien cerner le problème:

- 1) Qu'est-ce que la rénovation? Quels sont les véritables besoins de rénovation pour la population du quartier?
- 2) Comment rendre accessibles pour les gens du quartier les maisons rénovées? Pour que ce soient ceux qui en ont le plus besoin qui puissent en profiter...
- 3) Mais il ne faut pas oublier qu'on ne parle pas de maisons situées n'importe où: on parle d'un quartier, le Centre-Sud, qui est au cœur des enjeux du développement avec ce que cela implique...

À partir de ces trois éléments, on devrait être en mesure de bien situer le problème et peut-être de développer des solutions...

3 février 1976

*Document produit pour la rencontre inter-groupes
sur le logement par:*

LES HABITATIONS COMMUNAUTAIRES CENTRE-SUD
LE COMITÉ LOGEMENT CENTRE-SUD
1131 a Ste-Catherine est,
Montréal.

Problème du logement à Hull

LE CONSEIL DIOCÉSAIN DE PASTORALE

UNE SITUATION ALARMANTE

Depuis 1969, 1,500 familles des quartiers populaires de Hull ont été chassées de chez elles et presque autant le seront dans les prochaines années. Tous les jours, plusieurs familles vivent dans l'angoisse et l'insécurité devant ces problèmes qui prennent de l'ampleur dans la région: l'expropriation et le coût du logement. Aujourd'hui même, plus de vingt familles doivent quitter leur logis dans moins de dix jours et n'ont rien trouvé où se loger.

LES RESPONSABLES

Il convient d'identifier clairement ceux qui pensent et exécutent la "rénovation urbaine" à Hull et ceux qui profitent de cette situation. Le Conseil Diocésain de Pastorale veut aussi attirer l'attention de la population de l'Outaouais et des chrétiens de l'Église de Hull en particulier sur quelques conséquences graves de cette situation.

Le gouvernement fédéral, par le biais de la C.C.N.,¹ achète partout dans la région: les environs de Masham, E.B. Eddy, l'Aire Fédérale, le Parc Fontaine, l'ancienne voie ferrée, bientôt les abords du Ruisseau de la Brasserie et ce qui reste de E.B. Eddy, sans compter les parcs qu'il possède déjà: Laurier, Jacques-Cartier, Leamy, Gatineau. 25% du territoire de la municipalité de Hull est la propriété du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral investit également dans la construction d'édifices et dans l'infrastructure de la région (routes, égouts, etc.). Le

¹ C.C.N. = Commission de la Capitale Nationale.

gouvernement provincial et la municipalité de Hull collaborent, à leurs niveaux, à cette entreprise.

LES CONSÉQUENCES

D'importants promoteurs ne manquent pas de profiter de cette situation. Ils construisent des édifices à bureaux (Édifice Fontaine, Place du Centre), des tours d'appartements luxueux (Tours Notre-Dame, Place Notre-Dame) des hôtels et des commerces. Ces puissants promoteurs sont précédés par les spéculateurs qui s'accaparent des terrains à bas prix pour les revendre à prix fort aux promoteurs. Par exemple, on apprend la mise en vente de terrains acquis sur la rue Dollard quatre fois le prix payé.

Le Conseil Diocésain de Pastorale estime que cette action concertée entre les divers paliers gouvernementaux, les gros promoteurs et les spéculateurs entraîne au moins quatre conséquences graves pour la région:

1 — La destruction des quartiers populaires par l'éviction des familles à bas revenu et la venue d'une nouvelle classe sociale plus riche.

Les personnes affectées par l'expropriation sont, le plus souvent, des familles à bas revenu. Certains sont de petits propriétaires âgés très attachés à leur quartier et à leur maison. Ils sont incapables de surmonter le déracinement et la grave insécurité que leur fait subir l'expropriation. Le tissu social de l'Île de Hull, en particulier, est complètement détruit: la vie du quartier, les relations de voisinage et même les lieux de travail disparaissent sous les bulldozers. Les petits salariés y perdent et leur logement et leur travail et leur enracinement social. Tous ces travailleurs sont remplacés par une population de moyens et hauts fonctionnaires fédéraux, souvent anglophones, qui s'installe soit dans les villes environnantes soit dans un centre-ville rénové et débarrassé de la population ouvrière.

2 — Une politique immobilière malsaine viciée par une spéculation foncière éhontée

Une politique immobilière alimentée essentiellement par la spéculation foncière où toute perspective sociale d'utilisation des sols

fait défaut, privilégie la construction d'édifices et de logements guidée par la seule logique du profit au détriment de la construction de logements à prix modique pour les bas salariés. Celle-ci accuse, d'ailleurs, un net retard face aux besoins réels de la population dans ce domaine. Une telle politique accorde aux plus riches les secteurs urbains les plus agréables et les mieux desservis en équipements collectifs. Elle augmente pour les petits salariés les distances à parcourir pour se rendre à leur lieu de travail.

3 — Le coût exagéré des loyers relié à la rareté des logis

Les logements construits récemment s'adressent avant tout à une clientèle ayant un pouvoir d'achat élevé. On dit qu'aux appartements Parc de la Montagne, le coût mensuel de location d'un appartement varie entre \$213. et \$220 pour un trois chambres à coucher, \$184 et \$180 pour un deux chambres à coucher. Également aux Jardins Mont-Bleu, les unités de deux chambres à coucher s'élèveront dès le 1^{er} octobre à partir de \$223, celles d'une chambre à partir de \$178.

Cette hausse vertigineuse des loyers touche autant les logements anciens que nouveaux. Même les logements à prix modique² entrent dans la course. Aux appartements Val Boisé, logements à prix modique, le propriétaire peut louer un une chambre à coucher \$199, un deux chambres à coucher \$215., un trois chambres \$249 par mois plus \$2.00 par étage. Si l'on considère qu'une semaine de salaire au maximum doit être utilisée pour payer un loyer mensuel, selon une norme admise par la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, il faut reconnaître qu'il y a peu de familles à bas revenu capables d'aller habiter même un logement à prix modique.

La rareté des logements est une cause du coût élevé des loyers. L'été dernier, l'O.M.H.H.² dénombrait 1,500 demandes pour un logement et, un mois plus tard, le président de l'O.M.H.H. déclarait à des expropriés (ceux des rues St-Laurent, Laramée et Sacré-Cœur) qu'il valait mieux qu'ils se trouvent un logement par eux-mêmes plutôt que de se fier à l'O.M.H.H.

² O.M.H.H.: Office municipal de l'habitation de Hull.

Bien plus, la recherche du profit maximum de la part des constructeurs entraîne une qualité très médiocre dans la construction de nouvelles habitations. Combien de projets domiciliaires dans la région donnent tous les indices d'une détérioration rapide dans la qualité de la construction elle-même?

4 — L'intégration galopante de l'Outaouais québécois à Ottawa met en péril l'identité de nombreux quartiers de la région

La venue dans l'Outaouais québécois de ministères où la proportion de fonctionnaires anglophones s'élève à 80% et l'intégration sociale, économique et politique de l'Outaouais québécois à Ottawa mettent en péril l'identité francophone de ces quartiers.

Invitation à l'action

La région de l'Outaouais vit donc une situation d'injustice flagrante. Les expropriations massives, la rénovation urbaine, les coûts scandaleux du logement suscitent une course frénétique vers l'argent et le profit de la part d'une minorité de profiteurs. En même temps, la majorité de la population, en particulier les plus défavorisés, subit des discriminations dans ses droits les plus fondamentaux.

Le Conseil Diocésain de Pastorale formé de l'Évêque de Hull et de ses plus proches collaborateurs, prêtres, religieux et laïcs, reconnaît qu'il intervient assez tardivement sur cette question. Mais déjà dans le passé, l'Église de Hull a manifesté son soutien, à diverses reprises, aux groupes populaires de la région. Il reconnaît, également, que sa prise de position ne rejoint pas nécessairement l'opinion de tous les chrétiens (prêtres et laïcs) sur la question.

Toutefois, le Conseil diocésain de Pastorale estime que ce bouleversement dans l'aménagement urbain de la région doit être accompagné d'une politique progressive de l'habitation qui tienne compte des classes sociales installées dans la région et non pas seulement de celles qu'on veut y faire venir. Aussi longtemps qu'une telle politique ne sera pas arrêtée et mise en œuvre, toutes les expropriations devraient être suspendues et le prix des terrains gelé.

Le Conseil Diocésain de Pastorale invite toute la population et les chrétiens en particulier, à appuyer, non seulement verbalement mais activement, les groupes et associations de la région préoccupés par le problème du logement et de la rénovation urbaine et ceux qui luttent pour la sauvegarde de leur quartier.

Enfin, le Conseil Diocésain de Pastorale invite les chrétiens et les groupes de chrétiens tentés par le jeu de la spéculation et des puissants promoteurs à s'interroger, au nom même de leur attachement au message évangélique de Jésus-Christ, sur leur collaboration, inconsciente peut-être, à cette situation d'injustice et de discrimination dont sont victimes les familles à faible et moyen revenus.

Hull, le 25 juin 1974

COUPON D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner aux Dossiers de Vie ouvrière
pour un an (10 dossiers) : \$8.00

Nom:

Adresse:

.....

Ci-inclus, le montant de:

Retourner à: **Dossiers "Vie Ouvrière"**
1201, rue Visitation
Montréal H2L 3B5

Le diocèse de Montréal entre dans la lutte pour l'Habitation

Gérald LEBLANC

Même si elle existe depuis bientôt deux ans, la Fondation Ignace-Bourget du diocèse de Montréal a reçu peu d'écho dans la presse, pourtant de plus en plus friande de tout ce qui touche l'habitation dans la métropole.

Nous avons cru bon rencontrer M^{sr} Jean-Marie Lafontaine, vicaire général du diocèse et vice-président de la Fondation, pour savoir ce qu'on avait fait du million légué en juin 1974 par la Congrégation des Sœurs de la Providence.

Les sœurs ont en effet offert au diocèse, au printemps 1974 un million de dollars, provenant des compensations versées aux communautés hospitalières par le gouvernement lors de la prise en main par l'État des établissements de santé, pour lancer une fondation se consacrant à l'habitation, secteur particulièrement déficient dans la métropole.

À l'été 1974, la Fondation Ignace-Bourget, du nom du deuxième évêque de Montréal qui a laissé sa marque comme bâtisseur, était créée par les autorités du diocèse.

Un million, c'est beaucoup, mais très peu pour s'attaquer au problème de l'habitation en milieu urbain, souligne M^{sr} Lafontaine, d'autant que seulement les revenus de la Fondation, c'est-à-dire environ \$100,000 par année, sont disponibles.

Ne pouvant donc se lancer dans la construction ou la rénovation proprement dite, la Fondation s'est appliquée depuis plus d'un an à

secondar, moralement et financièrement, les groupes travaillant à l'amélioration du sort des locataires.

C'est ainsi que la Fondation a subventionné les groupes suivants: les Habitations communautaires du centre-sud, Destination Habitat, l'Association des jeunes travailleurs de Montréal, la Maison des jeunes de Saint-Henri et la Corporation de l'étincelle, engagée dans la construction de maisons d'été pour les vacances familiales des gens qui n'ont pas le moyen de posséder ou de louer leur propre chalet.

Un règlement adopté au départ prévoit que 80% des revenus de la Fondation seront consacrés à l'habitation, l'autre 20% pouvant servir à divers types d'œuvres sociales. C'est ainsi que la Fondation a versé \$25,000, répartis sur deux ans, à l'entreprise Tricofil, gérée par des travailleurs de Saint-Jérôme.

M^{gr} Lafontaine n'écarte pas la possibilité de parrainer un projet pilote propre à la fondation et il a multiplié les invitations auprès de divers groupes, notamment les communautés religieuses, à venir grossir le capital de la fondation.

M^{gr} Lafontaine n'exclut pas non plus la possibilité que la Fondation devienne un organisme de pression, car l'expérience de la dernière année l'a convaincu de la nécessité d'une action énergique pour l'habitation à Montréal.

"La situation est vraiment alarmante, ajoute-t-il, particulièrement pour les petits salariés de \$7,000 ou moins qui n'ont pas droit aux HLM et ne peuvent se payer un logement dans les tours remplaçant leur ancienne habitation."

"Si on ne trouve pas de solution rapidement, c'est le tissu social de notre communauté montréalaise qui est menacé. Nous nous retrouverons avec des HLM et des tours de luxe, pour les assistés sociaux et les riches, mais rien entre deux pour les petits salariés."

La Fondation a d'ailleurs décidé de mettre l'accent sur la rénovation du stock de logements récupérables à Montréal plutôt que sur la construction proprement dite. Mais même la rénovation pose un problème social de taille, comme l'explique M^{gr} Lafontaine.

En rénover un logement ou une série de logements, on modifie automatiquement son coût de location. M^{gr} Lafontaine estime qu'un logement de \$90 à \$100 par mois passe dans la catégorie des \$130 à \$150

par mois, une hausse que ne peuvent assumer les anciens locataires. On se retrouve donc avec le problème de déloger les gens dont on voulait améliorer les conditions d'habitation.

M^{gr} Lafontaine ne voit que deux solutions à ce problème: la formule coopérative et le "logement légèrement subventionné".

"Prometteuse, la formule coopérative suppose cependant une longue période de temps pour le changement de mentalité des locataires appelés à de nouvelles responsabilités", ajoute-t-il.

Il faut en somme que la formule coopérative soit précédée ou accompagnée par un intense effort d'animation et la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL) ne prévoit rien pour aider les groupes se consacrant à cette tâche d'animation.

Quant au logement "légèrement subventionné" pour les petits salariés, M^{gr} Lafontaine souligne que de tels projets supposaient jusqu'ici une entente tripartite entre Ottawa, Québec et Montréal. En pratique, de telles ententes ne sont presque jamais intervenues, selon lui.

La Fondation envisage d'ailleurs de rénover quelques logements pour démontrer concrètement aux autorités gouvernementales la nécessité de subventions si l'on ne veut pas chasser la population qu'on désire aider.

Après les petits salariés, ce sont les personnes âgées qui figurent en priorité sur la liste des gens que la Fondation aimerait aider. M^{gr} Lafontaine rappelle les listes d'attente interminables dans la plupart des foyers d'hébergement pour personnes âgées et les appels au secours pleuvant chaque jour dans les paroisses et la chancellerie du diocèse.

Si d'autres groupes imitent l'exemple des Sœurs de la Providence et viennent grossir la fondation, on songera alors à un projet pilote, touchant la rénovation, réalisé en propre par la Fondation.

Voici les membres du conseil d'administration de la Fondation diocésaine Ignace Bourget (Montréal): M^{gr} Paul Grégoire, président; M^{gr} Jean-Marie Lafontaine, vice-président; le juge Gilles Filion, secrétaire; sœur Marie-Paule Levaque, trésorière; M. Léo Cormier, M. Gilles Trahant et sœur Gilberte Villeneuve, directeurs.

Le Devoir, 9 février 1976

La fondation Ignace-Bourget

Jean-Claude LECLERC

D'aucuns se demandaient, au temps où l'État provincial prenait la relève, ce que les communautés religieuses ou les autorités diocésaines allaient faire des millions de dollars touchés dans les cessions d'institutions hospitalières ou éducatives. Toutes n'ont peut-être pas recyclé ces fonds dans des œuvres d'égale valeur, mais en tout cas, la congrégation des Sœurs de la Providence a eu une excellente idée en constituant un fonds d'un million de dollars pour l'habitation à Montréal, secteur scandaleusement abandonné depuis des années. La Fondation Ignace-Bourget qui administre cet investissement social n'a pu encore en présenter un bilan à tout casser. Malgré tout, la voie est ouverte: elle devrait être fructueuse.

Certes, ce fonds ne donne que des revenus de \$100,000 par an. À la grandeur de Montréal et de ses besoins, c'est une goutte d'eau dans l'océan. Le vice-président de la Fondation, M^{sr} Jean-Marie Lafontaine, en soulignant la modestie de ces moyens, a paru indiquer que les responsables du fonds cherchaient encore leur voie, hésitant entre des subventions à des groupes populaires et un investissement plus important dans un projet-pilote de rénovation résidentielle. Quand on compare ces efforts et ces perspectives aux réalisations en marche et aux projets des gros et petits promoteurs, la disparité saute aux yeux et n'est guère encourageante pour l'avenir.

Si, au contraire, l'on se rappelle comment les grandes percées sociales se sont faites chez nous, il n'y a pas lieu d'être pessimiste. Quand le curé Chamberland et une poignée de syndiqués lancèrent à la fin de la dernière grande guerre la coopérative d'habitation qui allait loger des centaines de familles en peu d'années à Trois-Rivières, ils n'avaient pas un million en caisse. Les composantes de leur succès n'ont rien d'accidentel et pourraient être réunies de nouveau ailleurs aujourd'hui. Ces

éléments tiennent en quatre mots: leadership, financement coopératif, socialisation du sol, implication personnelle des ouvriers.

Le leadership ne s'improvise pas; sa carence est actuellement le talon d'Achille des projets expérimentaux timidement financés par les pouvoirs publics. À coup de millions, on a masqué finalement des échecs comme certains projets à dividendes limités, ou Habitat 67. Les tentatives populaires et coopératives n'ont pas eu autant de moyens pour recouvrir leurs erreurs. Elles ne pourront toutefois se passer d'administrateurs compétents sur les chantiers et à la trésorerie.

Le financement coopératif est plus problématique. Il a adopté des taux qui n'ont rien à envier à l'usure; il boude en certains endroits ses propres sociétaires pour aller placer leurs épargnes ailleurs dans des "développements" plus "rentables". Les caisses viennent d'obtenir d'entrer dans le club des prêteurs assurés de la Société centrale d'hypothèques et de logement; si elles suivent les politiques de la SCHL, elles vont plutôt ajouter à la douteuse expansion de la banlieue à l'aise qu'elles ne vont contribuer à sauver le tissu social des quartiers "populaires" qui préoccupent des institutions comme la fondation Ignace-Bourget.

Même si l'on parle de banques municipales de terrains, rares sont les villes qui ont pu comme à Trois-Rivières en 1944 fournir des terrains à un prix nominal. Seuls les gouvernements et certaines institutions religieuses pourraient à Montréal rabaisser substantiellement cette composante du prix du logement; le choix entre la population et la spéculation n'a pas encore été fait clairement, c'est le moins qu'on puisse dire.

Si donc aujourd'hui à Montréal l'on ne peut rien faire d'impressionnant à court terme avec \$100,000 par année, par contre, avec le potentiel foncier sous "propriété religieuse", avec les bâtiments à moitié occupés de certaines paroisses et communautés, on peut, moyennant imagination et support technique, réaliser des projets audacieux. Ces projets seront d'autant plus fructueux qu'ils se réaliseront en milieux populaires, précisément là où la crise du logement est la plus grave, et qu'ils serviront d'appuis, voire de modèles à la lutte contre la destruction naturelle ou programmée des quartiers ouvriers avoisinant le centre-ville.

Le Devoir, 10 février 1976

Les Coopératives d'Habitation: une solution ?

Raymond LEVAC

1 — Les locataires et le contrôle de leur milieu de vie

On dit parfois que bien des gens préfèrent beaucoup plus être locataires, actuellement, sans responsabilités particulières concernant l'entretien du logement, les paiements à rencontrer, etc... que d'être propriétaires. On présente parfois cette réalité comme le résultat d'un choix. En pratique, il s'agit beaucoup plus de la constatation du fait que l'accès à la propriété est de plus en plus difficile, compte tenu du coût grandissant des terrains et des maisons. C'est en même temps la constatation que, depuis quelques années, la propriété du sol et du logement se concentre de plus en plus entre les mains de quelques grandes corporations. Ce n'est là qu'une des facettes de la concentration du capital en monopoles dans tous les domaines de la réalité sociale et économique. Le petit propriétaire est une espèce en voie de disparition.

L'envers de cette tendance consiste dans le fait que lorsque des spéculateurs fonciers et des promoteurs immobiliers se servent du logement uniquement pour accumuler leur capital sans égard pour l'entretien du logement, pour les familles qui ont des enfants et qui se voient refuser un gîte pour cette raison même, pour la capacité de payer des résidents du domicile... le locataire n'a à peu près rien à dire: il ne contrôle en rien son milieu de vie le plus immédiat, son logement.

Il en va de même lorsque les gouvernements, au nom du "progrès" font des projets de rénovation urbaine (Projets d'Aménagement de Quartier), exproprient pour faire passer des autoroutes, appliquent ri-

goureusement le code du logement après avoir laissé des quartiers entiers se détériorer pendant des années. Dans les faits, ces politiques ont pour effet de forcer les locataires et même les petits propriétaires à quitter leur quartier vers d'autres quartiers du même genre. Là encore, les locataires et les petits propriétaires ne contrôlent en rien et leur logement et l'aménagement de leur quartier.

Un peu partout au Québec, une solution est apparue: le contrôle collectif du logement par les coopératives d'habitation.

2 — Une tradition québécoise

Les projets coopératifs de toute sorte ne sont pas quelque chose d'inédit au Québec. Depuis longtemps la petite bourgeoisie, tant urbaine que rurale, de même que la classe ouvrière se sont organisées en coopératives. Cela n'est pas surprenant surtout si on considère que l'économie québécoise a toujours été contrôlée par des intérêts anglo-canadiens et étrangers.

Les coopératives, en particulier les coopératives de crédit, sont donc apparues comme un moyen pour des Québécois francophones d'acquérir un certain pouvoir économique. Il faut cependant dire que cet impératif d'accéder au contrôle économique apparaissait vital surtout à la petite bourgeoisie québécoise pour qui l'accession au crédit bancaire, par exemple, était plus difficile que pour la moyenne et la petite bourgeoisie anglophone qui avait ses propres institutions.

Ce n'est donc pas un hasard si la plupart des coopératives québécoises furent accaparées et contrôlées par la petite bourgeoisie.

Cette orientation vers l'organisation coopérative trouvait alors un allié de taille dans la société d'alors grâce à son renforcement par l'idéologie communautaire véhiculée par la tradition chrétienne. L'Église Catholique du Québec, dont les cadres faisaient partie de la petite bourgeoisie traditionnelle, a donc favorisé la mise sur pied de telles coopératives grâce à son réseau paroissial enraciné sur tout l'ensemble du territoire.

L'habitation fut également touchée par le mouvement coopératif. Cependant, il me semble que le modèle dominant ne fut pas tellement

la coopérative d'habitations telle qu'on l'entend aujourd'hui que la coopérative de construction d'habitations.

On favorisait ainsi par un travail collectif l'accès individuelle à la propriété. On réussissait ainsi à allier les deux aspects de l'idéologie dominante d'alors: l'aspect communautaire (entraide, coopération, organisation collective) et l'aspect propriété privée.

3 — Un nouveau modèle dans une conjoncture nouvelle

Depuis une quinzaine d'années, l'idéologie coopérative reprend de la vigueur dans tous les secteurs de l'activité sociale et économique, en particulier dans le secteur de l'habitation. Il me semble cependant y voir des aspects nouveaux.

D'abord, les projets de coopératives d'habitations impliquent un nouveau style de vie. Ce ne sont plus surtout des futurs petits propriétaires qui s'associent pour accéder individuellement à la propriété, mais il s'agit bien de co-propriété. Cette forme d'organisation suppose que chaque individu ou famille est propriétaire de l'ensemble des logements avec d'autres, mais ne contrôle pas individuellement son propre logement. Cette situation implique un régime de coopération à plusieurs niveaux, la mise sur pied de services communs, des mécanismes réguliers de décision commune, etc.

Ces projets naissent souvent aussi dans des quartiers menacés soit par des projets privés, soit par des politiques gouvernementales qui tous deux ont comme effet de chasser la population ouvrière qui y réside pour la remplacer par une autre classe sociale.

Enfin, ces projets coopératifs sont souvent présentés comme un moyen privilégié pour la classe ouvrière et ses alliés d'acquérir un contrôle collectif sur le logement et même sur l'aménagement de l'espace, grâce à la force que représente le fait d'être propriétaire d'un grand nombre de logements dans un quartier.

Dans ces derniers cas, les coopératives d'habitation sont présentées comme une tactique de défense selon une théorie du domino selon laquelle en étant propriétaire de maisons situées à des lieux stratégiques dans un quartier on peut contrer en partie les "développeurs". C'est aussi un moyen pour les travailleurs d'un quartier d'être plus facilement

au courant des nouveaux projets de développement, d'influencer les nouvelles politiques et même d'en présenter soi-même selon ses intérêts.

4 — Les politiques gouvernementales

Paradoxalement, ces projets naissent d'autant plus aisément qu'ils semblent favorisés par les différents paliers de gouvernement, ces mêmes gouvernements dont les politiques d'aménagement repoussent constamment la classe ouvrière hors de ses quartiers.

En effet, à quelques exceptions près, ces projets coopératifs sont en général pratiquement impensables sans une aide financière substantielle tout au moins dans les quartiers ouvriers où les niveaux de revenus ne permettent pas l'accession ni individuelle ni collective à la propriété.

La Société Centrale d'Hypothèque et de Logement du Canada (S.C.H.L.) offre donc une subvention de démarrage pouvant aller jusqu'à \$10,000. à tout groupe jugé sérieux voulant mettre sur pied une coopérative d'habitation ou une Société d'habitation sans but lucratif. Cet argent peut servir aux études préliminaires, aux coûts occasionnés par l'incorporation et à l'option d'achat. Ce montant ne peut cependant servir à payer un permanent qui ferait, par exemple, de l'animation.

Lorsque le groupe a une maison en vue qui a été acceptée par la S.C.H.L., cette dernière prête 100% du coût d'achat des logements à un taux de 8% d'intérêt. La coopérative ne doit remettre que 90% de ce prêt, l'autre 10% étant accordé comme subvention.

Ces logements nécessitent cependant, règle générale, des réparations très coûteuses. À cette fin, la S.C.H.L. peut subventionner la coopérative pour un montant allant jusqu'à \$2,500. par logement.

De son côté, lorsqu'il y a des ententes provinciales-municipales (c'est le cas entre autre de Montréal et de Québec), la Société d'Habitation du Québec (S.H.Q.) et la Ville peuvent fournir une subvention allant jusqu'à 25% du coût de la restauration. Dans certaines villes, cette dernière subvention n'est accordée que dans des zones désignées de restauration. Par ailleurs, à Montréal, tout propriétaire individuel peut obtenir ces subventions tant fédérales, provinciales que municipales, où qu'il soit dans la ville.

5 — Des projets coopératifs: les obstacles

En pratique, il y a de tels projets coopératifs dans plusieurs régions du Québec: Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke, etc...

a) Les obstacles au niveau de la population

On peut faire une première réflexion d'ordre général: malgré la somme énorme d'énergie investie dans ces projets, et tout en tenant compte de la nouveauté relative de ces projets, peu de logements coopératifs ont été effectivement mis sur pied. Il y a donc des obstacles de taille qu'il faut regarder.

Un premier type d'obstacle se retrouve au niveau de la population elle-même. Ce n'est pas forcément le plus important comme on le verra plus loin, mais c'est le premier obstacle rencontré sur le terrain.

L'idéologie dominante dans notre société, et cela depuis fort longtemps, valorise la propriété privée individuelle, si je peux employer ce pléonasme. L'accession à la propriété de son logement constitue donc un indice de promotion sociale profondément ancré dans la conscience populaire. La coopérative d'habitation telle qu'elle se présente aujourd'hui, va à l'encontre de cette idéologie qui ne se déracine qu'au prix d'une formation et d'un agir qui provoque la conscientisation à la propriété et à la gérance collective.

En second lieu, compte tenu de la méfiance séculaire de la classe ouvrière à la nouveauté des projets qui n'ont pas fait encore leur preuve, et aussi à l'échec de plusieurs projets de ce type, il y a la peur du risque. Le risque réel n'est pas tellement grand à vrai dire. Cependant on appréhende qu'une faillite éventuelle de la coopérative crée des problèmes insurmontables aux membres individuellement. Cette peur ne peut être endiguée qu'à la suite d'un long processus et surtout par la preuve tangible apportée par quelques individus qui mènent effectivement à terme un projet de ce type.

b) Les obstacles au niveau du projet lui-même

Mais la réticence de plusieurs vient des difficultés et des limites inhérentes aux projets eux-mêmes. En effet, les obstacles ne viennent pas

surtout de la population. Plusieurs aspirent véritablement à un contrôle collectif sur le logement et l'aménagement de l'espace.

Cependant, le fait de devoir s'adresser à trois paliers de gouvernement pour obtenir des fonds, de devoir remplir des formulaires, de devoir connaître et tenir compte des exigences de la S.C.H.L., de la S.H.Q., et de la Ville, de devoir faire des études préliminaires selon des procédures particulières, des démarches d'incorporation, d'engager des entrepreneurs, etc... donne à tout le processus un aspect très technique qui exige presque la présence de personnes-ressources, de techniciens, d'administrateurs, d'avocats, etc.: ce qui ne facilite pas la prise en charge réelle de leurs logements par les travailleurs membres de la coopérative. De toute façon, l'apprentissage et la maîtrise des différentes composantes de la mise sur pied d'une coopérative d'habitation est un long processus.

Cet obstacle est décuplé par la lenteur gouvernementale. Il y a bien sûr des programmes de financement des coopératives clairement écrits sur les dépliants des différentes agences gouvernementales, mais il y a loin entre cette première information et le chèque reçu et encaissé par la coopérative. Cette lenteur bureaucratique exige chez les promoteurs de la coopérative un souffle souvent difficile à maintenir.

Plus fondamentalement encore, après avoir acquis la maîtrise de toutes les données du projet, on risque de se rendre compte que même avec les subventions gouvernementales et les intérêts privilégiés consentis, la coopérative est toujours inaccessible à l'ensemble de la population d'un quartier donné. En effet, spécialement dans les quartiers convoités par des promoteurs immobiliers, le coût des maisons et du sol risque toujours de monter rapidement. D'autre part, si la maison, bien qu'ayant une bonne structure, exige de grands travaux de restauration, tout l'argent venant des gouvernements ne sera pas suffisant pour acquérir et restaurer les logements sans une hausse substantielle des loyers. Les entrepreneurs en restauration vont, quant à eux, se garder une "marge de sécurité" allant jusqu'à 25% du coût réel de la restauration.

Ainsi, bien que ce ne soit écrit nulle part, les fonctionnaires de la S.C.H.L. avoueront-ils sans ambage que les coopératives d'habitation ne sont en fait accessibles que pour une population dont la moyenne des revenus se situe au moins entre \$9,000.00 et \$10,000.00 par année.

Ceux qui gagent moins pouvant toujours faire application pour les H.L.M. de la ville.

Bien sûr ce n'est pas toujours ainsi. Mais pour qu'une population dont les revenus se situent entre \$5,000.00 et \$8,000.00 par année puisse accéder à la propriété coopérative, il faut pouvoir acheter des logements qui exigent relativement peu de réparations et dont le coût d'achat n'est pas trop élevé non plus. Encore là, il est pratiquement essentiel que les membres de la coopérative fassent appel le moins possible à des entrepreneurs et s'occupent eux-mêmes, dans la mesure du possible, des réparations à faire.

De telles conditions se retrouvent à quelques unités dans un certain nombre de quartiers et de villes. Il devient alors possible d'acheter et de restaurer des maisons et d'aboutir à la fin avec des loyers parfois de moins de \$100. par mois, mais plus généralement entre \$100. et \$150. par mois.

Les membres de la coopérative sont donc condamnés à chercher ailleurs du financement. On pourrait s'étendre longuement là-dessus mais on imagine tout de suite les problèmes que cela pose. La fondation Ignace-Bourget, par exemple, à Montréal, qui aide des projets à se mettre sur pied ne constitue quand même qu'une goutte d'eau dans l'océan des ressources nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins du logement.

6 — Les limites de ces projets et la logique de l'aide gouvernementale

Si on considère les obstacles que je viens de mentionner on comprend pourquoi il y a si peu de réussite effective de coopératives d'habitation dans les quartiers ouvriers et le temps que chacun prend pour aboutir.

Ces projets sont en concurrence directe avec l'entreprise privée qui, lorsqu'elle veut acquérir sol et maisons pour ses projets, a autrement plus de moyens... et d'aide gouvernementale... que les coopératives. Les spéculateurs fonciers et les promoteurs immobiliers peuvent agir plus rapidement, mais surtout plus massivement avec l'aide de la planification de l'État.

Le coopératisme ne peut donc être la solution aux problèmes de logements et d'aménagement de l'espace. Il peut d'autant moins l'être

d'ailleurs qu'on est situé dans un quartier "menacé", là où toutes les ressources privées et gouvernementales se conjuguent pour la rénovation de ce quartier. Lorsque c'est le cas, c'est que les impératifs de l'économie capitaliste exigent ce territoire pour se développer.

Mais pourquoi les gouvernements offrent-ils leur aide aux coopératives. À la lumière de ce qui précède, on peut proposer certaines hypothèses.

Cette aide gouvernementale arrive à un moment où la crise du logement prend de l'ampleur et où le chômage prend de la vigueur. Le gouvernement doit injecter de l'argent dans les secteurs en perte de vitesse surtout s'il s'agit de biens essentiels. Il faut bien se rendre compte que cette perte de vitesse du secteur de la construction est une conséquence due entre autre à la restriction de la masse monétaire globale circulant dans le pays et à l'élévation des taux d'intérêts qui restreignent les possibilités d'emprunt.

Le gouvernement doit aussi prendre les moyens pour atténuer la contestation qui ne peut manquer de survenir lorsqu'un bien aussi essentiel que le logement se fait rare. On subventionnera donc des groupes populaires pour qu'ils ralentissent quelque peu la disparition des maisons familiales due à la présence de petits spéculateurs ou de petits promoteurs, sans pour autant que ces groupes constituent une menace sérieuse mettant en danger les règles du jeu capitalistes.

Ces subventions favorisent un secteur de la construction par les contrats qui sont octroyés à des entreprises de restauration tout en légitimant la politique gouvernementale sur l'habitation. Les gouvernements se donnent une image de neutralité favorisant autant les initiatives des "citoyens" que les grandes corporations. On pourrait probablement ajouter que, par ces politiques, on espère concentrer les forces contestatrices dans des projets "constructifs" et "de longue haleine".

7 — Une force symbolique pour un projet de société nouvelle

On pourrait conclure de ce tableau, du reste très sommaire, que s'occuper de coopératives d'habitation constitue purement et simplement une perte de temps. Dans plusieurs circonstances et dans plusieurs quartiers, je pense qu'on aurait raison.

Cependant, il n'apparaît pas du tout certain que de dévaloriser complètement cette forme d'organisation, sous prétexte qu'il y a des tâches plus urgentes à faire, soit une option aussi éclairée qu'on pourrait le penser.

La coopérative d'habitation n'est pas *la* solution aux problèmes du logement et de l'aménagement de l'espace. Soit. Mais c'est fou ce qu'on peut apprendre au niveau des mécanismes économiques et politiques lorsqu'on essaie d'en mettre une sur pied. Dans ce sens, la mise sur pied d'une coopérative d'habitation constitue une véritable école populaire. Les analyses théoriques indispensables, les lectures, les réunions d'étude et de réflexion de toute sorte qui se tiennent collées aux réalités vécues dans ce type de pratique, prennent très rapidement un sens très concret.

Évidemment, ce n'est pas le seul type d'action ni le meilleur pour acquérir une telle formation. Cependant, la coopérative d'habitation, de par son caractère à première vue limité et concret, risque d'intéresser un certain nombre de travailleurs (en particulier des hommes) qui sont réticents à mener des luttes politiques et idéologiques concernant des enjeux à première vue plus vastes et apparaissant plus abstraits, et surtout n'offrant pas facilement des perspectives de victoire à court et moyen terme. La coopérative d'habitation constitue donc un moyen parmi d'autres mobilisant des travailleurs qui se forment à travers cette pratique.

La coopérative d'habitation constitue, de plus, une contestation concrète et pratique du modèle de la propriété privée qui apparaît au moins aussi efficace que la publication de manifestes.

Enfin, elle constitue l'expression symbolique concrète et tangible d'un modèle d'organisation sociale à bâtir. Cette expression symbolique dévoile la capacité et la compétence des travailleurs à prendre en charge et à contrôler efficacement leurs conditions de vie. Elle dévoile aussi les aspirations tenues cachées d'une organisation sociale basée sur la coopération plutôt que sur la division sociale du travail. Elle manifeste enfin l'opposition à toute forme de bureaucratie.

8 — Conclusions

La coopérative d'habitation, avons-nous dit, ne'st pas *la* solution aux problèmes du logement et de l'aménagement de l'espace. Mais elle cons-

titue un moyen parmi d'autres, véhiculant une force symbolique pour un projet de société à bâtir.

Cependant, on ne saurait, me semble-t-il, considérer ce moyen et cette expression symbolique comme pertinente en tous lieux et en tout temps. Une analyse des conditions concrètes d'un tel projet dans un quartier donné est nécessaire pour ne pas s'engouffrer à coup sûr, après y avoir investi une masse d'énergies, vers un échec total certain.

Dans tous les cas, cependant, les projets coopératifs doivent s'insérer comme tactique à l'intérieur d'une stratégie plus globale qui implique un lien très étroit avec d'autres groupes populaires, d'autres formes de lutte. La coopérative d'habitation ne peut faire l'économie de la lutte politique sans devenir à son tour une idéologie masquant les contradictions sociales.

L'AUTEUR prépare une maîtrise en Sciences sociales à l'Université de Montréal. Animateur social à Hull durant plusieurs années, il vient d'être désigné comme directeur du Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (C.P.M.O.).

Le Vatican comme entreprise multinationale

Jean-Guy VAILLANCOURT

Jean-Guy Vaillancourt est professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal. Sa thèse de doctorat en sociologie faite à l'Université de Californie, à Berkeley en juin 1975, s'intitulait: "Papal Control over Lay Catholic Elites".

Dans cet article l'auteur, plutôt que de centrer son attention comme on le fait généralement sur les déclarations officielles et les arrangements légaux administratifs, analyse le Vatican comme entité économique trans-nationale. Même si les préoccupations religieuses et politiques demeurent en définitive les plus importantes, elles sont cependant plus déterminées qu'on ne le pense habituellement par les intérêts économiques. C'est pourquoi l'auteur examine ici le Vatican en tant qu'entreprise économique.

Présentation

Le comportement économique de l'Église

LA RÉDACTION

Le texte "Le Vatican comme entreprise multinationale" que nous publions dans ce dossier n'a pas pour but de susciter le scandale ou l'indignation du lecteur. La plupart des institutions sociales ou religieuses qui ne sont pas trop dépourvues, rencontrent toutes ce même problème: Quoi faire avec l'argent? À qui le donner? Où le placer?

Plusieurs organismes politiques, plusieurs syndicats, beaucoup d'organismes sociaux tiennent des discours de gauche, mais ont des pratiques de placement semblables à n'importe quelle institution capitaliste. Il en est de même pour beaucoup d'individus; pour nous tous en somme! Il y aurait alors hypocrisie et pharisaïsme à nous scandaliser trop vite des pratiques économiques du Vatican.

Le discours de l'Église a un poids politique

L'Église, dans son entier, indépendamment de son vouloir, a un comportement et un poids politiques considérables. Nous trouvons regrettable, pour notre part, que le discours officiel de l'Église se refuse à reconnaître ce poids et continue à se proposer naïvement comme un discours a-politique.

Quand, par exemple, dans des messages à caractère social, des assemblées épiscopales ou le Pape déclarent que l'Église, ayant une vocation essentiellement religieuse, n'a pas de fonction politique et qu'en même temps, ils condamnent toute forme de violence et invitent tous les hommes de toutes les nations à collaborer et à se développer ensemble, dans

l'harmonie, ils donnent un modèle politique en même temps qu'ils disent qu'ils n'ont pas à en donner.

Quel est ce modèle politique? Il se rapproche de la sociale démocratie et de la voie réformiste. Le discours qui fonde ce modèle est à peu près celui que tiennent les progressistes à l'intérieur du libéralisme économique. L'affirmation de ce modèle relève du jugement politique et non d'une pure lecture évangélique

L'agir économique de l'Église a un poids politique

Pourquoi l'Église est-elle plus sympathique à ce modèle qu'au modèle révolutionnaire, par exemple? L'article de Jean-Guy Vaillancourt nous en donne peut-être la réponse essentielle. L'Église, dans son ensemble, en vivant à l'intérieur du système capitaliste ne peut faire autrement qu'être influencée par lui. Elle a donc adopté un mode de gestion et de rentabilité propre au capitalisme. La fréquentation quotidienne de ce système la rend compréhensive à son égard (d'autant plus qu'elle en profite) et méfiante à l'endroit de tout autre système (dont elle peut supposer qu'il lui ferait perdre certains privilèges).

On peut donc supposer que le discours politique de l'Église pourrait être tout autre si sa pratique économique était différente¹. Ceci n'est pas lié à la faiblesse de l'Église, mais bien à sa nature même qui est d'être de ce monde tout en témoignant d'un autre monde. La faiblesse de l'Église est peut-être dans son refus d'assumer jusqu'au bout les conséquences de son incarnation. Un agir nouveau, une pratique différente amènent chaque chrétien, comme toute l'Église, à une lecture nouvelle de l'Évangile. Le refus de reconnaître que tout discours (fût-il évangélique) est teinté par la situation concrète de celui qui le prononce, ce refus conduit à l'impossibilité de tout progrès dans la compréhension du message chrétien et à l'impossibilité de tout progrès dans le comportement chrétien et ecclésial.

Ceux qui doutent encore du poids politique de l'Église, l'article de Jean-Guy Vaillancourt sur le comportement économique du Vatican, les

¹ On peut, par exemple, imaginer quel type de comportement financier aurait le Vatican s'il était situé à l'intérieur du bloc socialiste ou en plein milieu de la Chine.

amènera peut-être à douter de leur doute. À ceux qui se scandalisent du fossé qu'il y a entre ce que dit et ce que fait le Vatican, nous leur recommandons de relire les textes sociaux du Pape. Ils verront alors qu'il n'y a pas incohérence fondamentale entre le discours du Pape et la pratique économique du Vatican. L'un et l'autre s'inscrivent très bien à l'intérieur d'un modèle politique de type libéral. Il n'y a qu'une contradiction secondaire entre le discours papal qui est progressiste, et la pratique vaticane qui est conservatrice.

Mais ce discours et cette pratique sont malheureusement sans utilité quand les chrétiens se posent cette question fondamentale: Comment vivre originalement dans ce monde, avec comme seule sécurité, les promesses du Royaume?

S O M M A I R E

1. ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU VATICAN
2. RAMIFICATIONS ÉCONOMIQUES DU VATICAN
 - En Italie
 - Au plan international
 - Réorganisation financière de Paul VI
3. CRITIQUE DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE
 - Un geste rétrograde
4. SUGGESTIONS POUR UNE ADMINISTRATION PLUS RESPONSABLE
 - Une administration plus conforme aux valeurs évangéliques

Jean-Guy Vaillancourt

L'économie politique d'une organisation religieuse

Dans le présent article nous examinerons le Vatican, (plutôt que l'Église catholique dans son ensemble ou quelque'une de ses parties), en tant qu'entreprise économique. Nous verrons comment cette "deuxième entreprise en Italie" est présentement organisée au plan économique, avant de voir quelle fut l'évolution des structures économiques du Vatican depuis environ un siècle. Ceci nous permettra d'obtenir une idée des ramifications économiques du Vatican en Italie et au plan international. Ensuite, nous résumerons certaines des critiques s'adressant aux responsables des scandales de la maladministration de biens de l'Église et nous rapporterons quelques suggestions qui ont été faites pour contribuer à transformer cet état de choses.

— I —

Organisation économique du Vatican

Depuis la réforme de la curie romaine décrétée par Paul VI le 1^{er} mars 1968, le secrétariat d'État a acquis un rôle encore plus important qu'auparavant dans le gouvernement de l'Église. Si le pape peut être comparé à un monarque absolu, alors son secrétaire d'État est à la fois son premier ministre, son ministre de l'intérieur, et son ministre des affaires étrangères. Le Collège des Cardinaux est comparable à un sénat ayant comme principal pouvoir celui d'élire le pape, tandis que le Synode des Évêques est comme un parlement sans pouvoir réel. Si l'on poursuit la comparaison, on pourrait dire que la curie romaine est l'appareil bu-

reaucratique du Vatican, et que les congrégations romaines constituent des espèces de ministères. En plus des neuf congrégations, (*Doctrine de la foi, Évêques, Églises orientales, Sacrements et culte divin, Clergé, Religieux, Éducation catholique, Évangélisation des peuples, Cause des saints*), il y a aussi trois secrétariats (*Non-croyants, Non-chrétiens, Unité des chrétiens*), deux offices (*Conseil des laïcs et Justice et Paix*) et six bureaux dont deux (*Administration générale du Patrimoine du Saint-Siège et Préfecture des finances*) sont des entités économiques très puissantes avec des ramifications non seulement locales (c'est-à-dire romaines et italiennes) mais aussi internationales.

La Préfecture des finances s'occupe surtout de la supervision et de la coordination générale de l'empire financier du Vatican. C'est elle qui dresse les budgets et les bilans, tandis que l'Administration Générale du Patrimoine du Saint-Siège s'occupe de recueillir les revenus ordinaires du pape et d'administrer son porte-feuille. C'est ce dernier organisme qui gère le gros de la fortune du Vatican.

Il y a aussi d'autres sections de la bureaucratie vaticane qui s'occupent de questions financières. L'Institut pour les œuvres de Religion par exemple, est ni plus ni moins que la banque du Vatican. Fondé en 1942, il recueille des fonds de diverses provenances (vg. des ordres religieux, des congrégations romaines, des cardinaux, des citoyens du Vatican) et les investit comme le fait toute autre banque. Des cardinaux de Curie dirigent tous ces organismes et rendent leurs comptes à la secrétairerie d'État ou au pape lui-même. L'Institut pour les Oeuvres de religion est le seul des organismes économiques du Vatican qui n'est pas contrôlé par la Préfecture des Finances. Tous les autres, y compris l'Administration de la Cité du Vatican (qui s'occupe entre autres choses de la vente des timbres du Vatican qui rapporte environ 3 millions de dollars par an), la Fondation Pie XII pour l'Apostolat des Laïcs, ainsi que les congrégations romaines (les plus riches sont celle pour l'évangélisation des peuples et celle pour le clergé) sont sous le contrôle de la Préfecture des Finances. Tous ces organismes administrent des budgets substantiels et gèrent des biens mobiliers et immobiliers que les papes au cours des ans ont placés sous leur juridiction et qu'en bons intendants, ils ont su faire fructifier.

S'il est assez facile aujourd'hui de connaître dans ses grandes articulations cette structure organisationnelle qui s'occupe des opérations économiques du Vatican, il est encore bien difficile de savoir de façon

très précise comment cet appareil fonctionne et ce qu'il fait concrètement. Ces aspects des finances du Vatican, jusqu'à ces dernières années, étaient un des secrets les mieux gardés au monde. Les rares articles qui paraissaient sur le sujet étaient simplement passés sous silence ou traités avec dédain par les autorités catholiques, comme si c'était toujours des élucubrations, gratuites et sans fondement, de personnes mal informées et malveillantes, ou même des attaques sacrilèges contre l'Église et contre Dieu.

En 1968, Nino Lo Bello, journaliste financier américain et ex-professeur de sociologie, publia, à la suite de recherches prolongées, un petit livre percutant sur l'empire financier du Vatican¹. Par la suite deux autres études encore plus approfondies, l'une par un journaliste italien auteur de plusieurs livres sur la papauté², l'autre par un journaliste-chercheur américain, spécialiste des institutions financières³, vinrent compléter et corriger quelque peu les données forcément fragmentaires de Lo Bello.

De plus, depuis une dizaine d'années environ, plusieurs articles sur les finances du Vatican sont parus dans des revues et journaux aussi sérieux que *The Economist*, *The Sunday Times*, *L'Espresso*, *Europeo*, *Business Week*, *Forbes* et *The National Catholic Reporter*. Il est donc devenu possible de se faire une idée raisonnablement juste, bien qu'incomplète, non seulement de la structure organisationnelle du Vatican au plan économique, qu'on peut connaître en lisant les publications officielles du Vatican, mais aussi de l'évolution et du fonctionnement concret de ces structures, d'autant plus que depuis la fin de Vatican II, les critiques ont forcé le Vatican à rendre certains morceaux du casse-tête moins innaccessibles. Bien entendu, il n'est pas question de mettre ici à nu tous les rouages économiques du Vatican, car la règle du secret reste encore très rigide, surtout en ce qui concerne les montants exacts et les opérations précises. L'information qui est divulguée officiellement sur ces sujets est ordinairement incomplète et ambiguë, mais il y a assez de choses de connues actuellement pour qu'il soit possible de se poser, en connaissance de cause, certaines questions sur l'origine, la nature et les

¹ Nino LO BELLO, *The Vatican Wealth*, New York: Trident Press, 1968. Traduction française sous le titre: *L'or du Vatican*, Paris, Robert Laffont, 1969.

² Corrado PALLEMBERG, *Vatican Finances*, London: Penguin Books, 1973.

³ James GOLLIN, *Worldly Goods. The Wealth and Power of the American Catholic Church, the Vatican, and the men who control the money*, New York: Random House, 1971.

conséquences de la richesse actuelle du Vatican. Le scandale Sindona, qui a éclaté au grand jour au début de 1975, et dans lequel le Vatican aurait perdu entre 56 et 240 millions de dollars (selon les estimations très divergentes des experts) fait qu'on ne peut plus négliger d'examiner les relations du Vatican avec le monde de la haute finance et refuser de se demander pourquoi le Vatican fonctionne actuellement comme une entreprise multinationale capitaliste bien plus que comme une organisation religieuse au service de l'Église et de l'humanité.

— II —

Ramifications économiques du Vatican

Après la Réforme protestante qui fut occasionnée en bonne partie par l'opposition à la vente des indulgences et des bénéfices par les représentants du pape, la principale source de revenus de la papauté furent les impôts prélevés dans les territoires pontificaux. Mais quand ces territoires furent annexés à l'Italie en 1870, c'est grâce surtout au Denier de St-Pierre que le Vatican parvint à maintenir son équilibre financier. Même aujourd'hui le Denier de St-Pierre reste une source importante de revenus, estimés à plus de 5 millions de dollars U.S.A. par année⁴.

En Italie

En 1878, le pape créa l'Administration du Patrimoine, pour veiller à la gestion de ce qui restait des propriétés papales. Chaque année, à partir de 1871 jusqu'au concordat de 1929 avec Mussolini, les papes refusèrent d'accepter le revenu annuel de 3,225,000 livres que leur allouait la Loi des Garanties en compensation pour les territoires annexés en 1870. Ce refus obstiné, et les largesses de Benoît XV dont l'action caritative se souciait peu de questions de comptabilité, firent qu'à la mort de ce pape en 1922, le Vatican se retrouva dans une situation financière tout à fait précaire. Pie XI, son successeur, ne réussit à renverser la vapeur qu'en 1929, grâce à la convention financière du Traité du Latran

⁴ Corrado PALLENBERG, *Vatican Finances*, pp. 26-27. Pallenberg affirme que ce sont les États-Unis qui fournissent le plus d'argent au Denier de Saint-Pierre, avec environ ½ million ou plus par an.

entre le Vatican et l'Italie faciste. Par cet accord, qui réglait définitivement la "question romaine" (i.e. la dispute au sujet des territoires pontificaux saisis par les créateurs de l'unité italienne) le Vatican reçut l'équivalent de 40 millions de dollars en argent comptant, et l'équivalent de 50 millions de dollars en bons du gouvernement italien rapportant 5% d'intérêt par an.⁵ De plus, par ces accords, les "corporations ecclésiastiques" étaient exemptées de payer des impôts à l'État italien.

En cette même année 1929, Pie XI créa l'Administration spéciale, (la présente Administration Générale du Patrimoine du Saint-Siège vient d'une fusion de cette Administration spéciale avec l'Administration du Patrimoine fondée en 1878), et choisit un laïc italien, Bernardino Nogara pour administrer les 80-90 millions reçus de Mussolini. Nogara, un financier astucieux, réussit à édifier un des porte-feuilles les plus impressionnants au monde, après avoir obtenu du Pape l'assurance qu'il pourrait investir n'importe où dans le monde et qu'il ne serait pas importuné dans ses opérations par des considérations d'ordre moral ou religieux. Lo Bello estime que grâce aux investissements judicieux de Nogara dans l'économie italienne, le Vatican avait réussi à faire croître ce don de Mussolini en un impressionnant 550 millions en 1967. En 1965, par ailleurs, la revue *The Economist* de Londres estimait que le Vatican avait des investissements d'une valeur de 4.8 milliards de dollars. Certains sont même allés jusqu'à dire que ce total pourrait être de l'ordre de 12 à 15 milliards de dollars, ce qui est sans doute exagéré car pour arriver à un tel total il faudrait probablement inclure des biens immobiliers du Vatican (édifices, terrains, œuvres d'art, livres anciens, etc...). Gollin n'est pas d'accord avec Lo Bello sur l'étendue du contrôle du Vatican sur l'économie italienne, mais il arrive sensiblement au même montant pour le total des investissements du Vatican, c'est-à-dire au-delà de 500 millions de dollars.

En 1967 et en 1968, à la suite des controverses au sujet des exemptions d'impôt dont jouissait le Vatican sur ses dividendes italiens, le ministre des finances de l'Italie, Luigi Preti, donna lui aussi des chiffres: plus de 3 milliards de lire d'exemption par an, pour des actions (dans des compagnies privées italiennes) d'une valeur approximative de 100 milliards de lire (ou \$16,200,000.00 en fonds U.S.A.). Ce chiffre ne

⁵ PALLENBERG, (p. 67) estime le tout à une valeur de 81 millions de dollars en fonds américain du temps.

comprend pas les obligations dans les entreprises italiennes ni les actions et obligations dans les entreprises non-italiennes ou dans les entreprises publiques italiennes, ni les biens immobiliers et les trésors historiques impossible à évaluer en termes monétaires. Le journaliste italien Gianpaolo Di Jorio, neveu du Cardinal Di Jorio qui fut longtemps le cardinal responsable des affaires financières du Vatican, estime que le total des investissements du Vatican aux États-Unis seulement, autour de 1968, était de 75 millions de dollars⁶, alors que Gollin estime ce montant à presque 80 millions et le montant des investissements dans les industries italiennes à environ 300 millions⁷.

Ceci n'est qu'une partie des avoirs du Vatican mais une partie importante et négociable. En effet, pourrait-on mettre un prix sur la Pietà, le Jugement Dernier ou le Codex Vaticanus. Tout cela pour dire qu'il est bien difficile d'évaluer de façon précise la richesse du Vatican. Les vaticanologues font des estimations plus ou moins fondées, et le Vatican se contente de dire que celles-ci sont fort exagérées, mais sans fournir des documents ou chiffres exacts à l'appui de ses dénégations. En définitive, la découverte des montants exacts a assez peu d'importance, car ce n'est pas uniquement la dimension phénoménale de la fortune contrôlée par le pape qui est de plus en plus contestée, mais la façon secrète et anti-sociale avec laquelle elle est administrée, ainsi que l'effet qu'elle a sur l'engagement (ou le manque d'engagement) social et politique des autorités ecclésiastiques. La sympathie profonde de Pie XI, Pie XII et Paul VI pour le conservatisme politique et pour le système capitaliste (malgré certaines réticences verbales inefficaces sur des questions de détail) porte à croire que la richesse du Vatican a pour effet de rendre les autorités ecclésiastiques bien complaisantes vis-à-vis les détenteurs du pouvoir économique et politique.

Au plan international

Les élections italiennes de 1948, par exemple, assurèrent l'hégémonie politique du parti démocrate chrétien, grâce à l'appui massif du Vatican et des américains, et permirent à Nogara d'étendre l'emprise du pape dans plusieurs secteurs de la vie économique italienne. Les démocrates

⁶ PALLEMBERG, p. 182.

⁷ GOLLIN, p. 472.

chrétiens passèrent des lois favorables au Vatican et octroyèrent beaucoup de gros contrats de construction aux compagnies dans lesquelles le Vatican avait des intérêts substantiels. Une des clefs de voûte de l'empire financier du Vatican était, à partir de ce moment-là et jusqu'à ces dernières années, la Società Generale Immobiliare, une entreprise opérant au plan national et international (par ses filiales, elle était propriétaire de l'hôtel Hilton de Rome, de l'édifice Pan Am à Paris et des célèbres édifices du Watergate à Washington).

En 1949, le Vatican avait acheté 15% des actions de la SGI, ce qui lui avait donné le contrôle du conseil d'administration de la compagnie. En 1967, la SGI avait un chiffre d'affaire de 170 millions de dollars, et ses bénéfices étaient de 62 millions. Cette entreprise multinationale détenait alors le contrôle de plusieurs holdings, dont SOGENE en Italie (chiffre d'affaires de 27.6 millions de dollars en 1966, une baisse de 25% sur le chiffre d'affaires de 1965), et d'autres aux États-Unis, au Mexique, en France et même au Canada. La SGI avait des ramifications intéressantes ici même à Montréal selon Lo Bello:

"Au Canada, la SGI se manifeste par l'intermédiaire de diverses compagnies subsidiaires. C'est elle, par exemple, qui détient 85% des actions de la Montreal Redbrook Estates Ltd., qui a récemment construit dans l'un des quartiers résidentiels de Montréal un immeuble de 33 étages, le **Port-Royal**. Le **Port-Royal** a ensuite été géré par une société créée par le Vatican: l'Immobiliare Canada Ltd., dont le capital est de 475,000 dollars canadiens. 93% des actions sont détenues par la SGI. L'Immobiliare Canada Ltd., gère également la Stock Exchange Tower de Montréal (l'Edifice de la Bourse, Place Victoria), avec ses 47 étages de bureaux conçue par Pier Luigi Nervi, le "sorcier du ciment". Avec ses 180 mètres, la Stock Exchange Tower est la plus haute construction en ciment armé qui soit au monde⁸."

Pallenberg et Lo Bello mentionnent aussi une autre société canadienne contrôlée par le Vatican: la Sogeson Construction Company Ltd., qui a construit au sud-ouest de Montréal à Greensdale un ensemble de villas unifamiliales.⁹

À travers ses hommes de confiance (des laïcs italiens) le Vatican était présent dans plusieurs secteurs de la vie économique italienne (y

⁸ LO BELLO, pp. 95-96.

⁹ PALLEMBERG, p. 113 et LO BELLO, p. 121.

compris les banques, le crédit et les assurances) et dans plusieurs entreprises ayant des ramifications internationales: Montecasini Edison (bénéfices nets de \$62,600,000.00 de dollars), Italcementi (5^{ème} producteur de ciment au monde avec un bénéfice de \$5,500,000.00 en 1967), la SNIA-Viscosa (capital de \$89,600,000.00, et bénéfice de \$9,700,000.00 en 1966), la Manifattura Ceramica Pozzi, Italgas et des douzaines d'autres entreprises. La stratégie de l'administration spéciale sous Nogara était d'acheter un bloc d'actions suffisant pour avoir des représentants au conseil d'administration sans avoir à prendre en charge la gérance.

Le Vatican avait aussi des intérêts substantiels dans les cartels industriels contrôlés par l'État italien, par exemple les sociétés dépendant de l'IRI (Istituto di Ricostruzione Industriale), organisme de l'État italien qui contrôle 130 entreprises privées et qui est lié à U.S. Steel, à Raytheon, à Vitro Corporation et à Dalminter de New York. Le Vatican s'est joint aussi aux aciéries européennes Finsider, a investi beaucoup dans Alfa Romeo, le second constructeur d'autos d'Italie, dans Finmeccanica, le plus important ensemble industriel d'Italie, et dans Finmare, un des plus gros transporteur de passagers au monde. Les intérêts du Vatican se retrouvent dans la STET, la plus grande compagnie téléphonique italienne, qui contrôle ou participe à son tour à des douzaines d'entreprises diverses. En général, le Vatican préfère les obligations aux actions quand il est question d'entreprises d'État, ce qui fait que son contrôle est minime dans ce genre d'entreprises.

Le Vatican s'est départi en 1968 du contrôle de la SGI, vendant un bloc de 15 millions d'actions à la compagnie américaine Gulf and Western (une multinationale qui a été fortement critiquée récemment à cause de ses activités impérialistes à Porto-Rico). Le Vatican espérait ainsi abandonner certains de ses intérêts en Italie pour se rendre moins vulnérable aux critiques l'accusant de contrôler l'économie italienne. Grâce aux fonds libérés par ses ventes d'actions sur le marché italien, il a pénétré davantage dans les réseaux économiques et financiers européens et américains.

Paul VI et sa curie s'intéressent de plus en plus depuis 1968 à transformer les actions dans des entreprises italiennes en Eurodollars et en actions d'entreprises américaines. Mais quelles que soient les transformations opérées, le porte-feuille ne diminue pas en valeur, au contraire. Le Vatican vend surtout pour dorénavant son image et rationaliser et rentabiliser ses investissements.

C'est surtout pour éviter de payer des impôts en Italie que cette poussée d'internationalisation du capital du Vatican est survenue. En 1962, en effet, le nouveau gouvernement de centre-gauche d'Amintore Fanfani fut obligé par les éléments de gauche de la coalition à passer une loi créant un impôt sur les dividendes. Fanfani essaya d'obtenir une exemption pour le Vatican mais il n'y réussit pas, ce qui força le Vatican à payer des impôts en 1963. Toutefois, quand les élections d'avril 1963 amenèrent le remplacement de Fanfani par Leone et son cabinet monocolore, (i.e. composé en entier de chrétiens démocrates), une exemption secrète fut accordée par ce dernier au Vatican. Quand le cabinet de centre-gauche de Moro (un vieil ami de Paul VI) remplaça celui de Léone en octobre 1963, l'exemption fut maintenue, malgré l'opposition des socialistes, d'autant plus que le Vatican, dirigé dorénavant par Paul VI, menaçait de vendre toutes ses actions italiennes, ce qui aurait eu pour effet de créer une crise sérieuse du marché boursier italien.

Le Concile Vatican II, la création des nouveaux secrétariats dans la Curie romaine, et les hausses de salaires accordées par Jean XXIII et Paul VI aux employés du Vatican avaient coûté cher et il fallait mettre un peu d'ordre dans les finances. Paul VI était assez bien préparé pour le faire. Jusqu'en 1954, il avait occupé les plus hautes fonctions à la Secrétairerie d'État où il avait été un des principaux collaborateurs de Pie XII. En plus de s'occuper des affaires de politique italienne à la Secrétairerie d'État, il avait été responsable des legs faits au Vatican. Il était donc passablement au courant des affaires économiques de ce que les Italiens appellent "la boutique du pape"¹⁰.

Réorganisation financière de Paul VI

À partir de 1967, Paul VI commença sérieusement à réorganiser les finances du Vatican. Il plaça ses hommes de confiance dans les postes

¹⁰ Plusieurs vaticanologues estiment que c'est en raison de ses critiques vis-à-vis certaines opérations douteuses de la part des laïcs choisis par Pie XII pour gérer les affaires financières du Vatican (entre autres les neveux du pape, les princes Pacelli, et l'ami de Spellman et de Pie XII, l'architecte Galeazzi) bien plus que pour ses options politiques et théologiques libérales que Pie XII l'avait éloigné du Vatican en 1954 et l'avait nommé archevêque (mais non cardinal) de Milan. De fait, en 1958, juste avant la mort de Pie XII, il y eut des attaques publiques dans des journaux contre Carlo et Giulio Pacelli et contre Galeazzi, qui furent accusés d'avoir profité personnellement de leurs activités dans l'organisation de l'aide pontificale.

importants de la curie romaine. Un homme assez progressif, le cardinal Dell'Acqua, s'occupa de l'administration spéciale en 1967, mais avec la réorganisation de 1968 qui créa la Préfecture des Finances, Dell'Acqua, qui était un peu trop ouvert pour Paul VI, fut remplacé par le cardinal conservateur Vagnozzi, ancien délégué apostolique aux États-Unis; Msgr Marcinkus, un vieil ami de Msgr Pasquale Macchi, secrétaire personnel du pape, fut nommé secrétaire de l'Institut pour les œuvres de religion. Galeazzi, les princes Pacelli et Luigi Gedda, qui avaient survécu administrativement au pontificat de Jean XXIII, ainsi que Vittorino Veronese, un vieil ami de Paul VI qui était devenu très important au Vatican sous Jean XXIII, durent céder un peu la place à des membres du clergé, et à un degré moindre, à quelques experts laïcs comme Spada, Mennini et Sachetti. Ce sont maintenant des ecclésiastiques plutôt que des laïcs qui dirigent les affaires économiques du Vatican. Ces ecclésiastiques partagent pour la plupart la philosophie économique de Paul VI, c'est-à-dire la croyance sociale démocrate en une forme d'économie mixte où l'entreprise privée s'allie à l'État qu'elle contrôle, même si elle est aussi en partie contrôlée par lui. En ce qui concerne les avoirs du Vatican, il s'agit de les faire fructifier le mieux possible selon les impératifs du système capitaliste, tout en essayant d'éviter de scandaliser les gens.

Le cardinal Vagnozzi, dans une entrevue accordée au journaliste Paul Horne, a exprimé de façon claire cette nouvelle politique d'investissement du Vatican:

“Nous avons décidé d'éviter de tenter de maintenir le contrôle des compagnies dans lesquelles nous investissons, comme nous le faisons dans le passé. La responsabilité financière du Saint-Siège dans de telles compagnies doit être réduite. Par conséquent nous diversifions nos investissements dans un grand nombre de compagnies, en réduisant nos actions de façon à devenir minoritaires. Ceci veut dire que nous nous éloignons de la pratique traditionnelle du Vatican qui était de faire siéger des fiduciaires laïcs du Vatican sur les conseils d'administration des compagnies dans lesquelles nous investissons. Le Vatican ne peut simplement pas assumer la principale responsabilité dans des faillites d'entreprises nécessitant des transfusions de capitaux. Nous ne voulons pas lier l'Église à seulement quelques entreprises, ni à un seul domaine d'investissement, ni même à une seule économie nationale. Nous sommes en train de réduire nos avoirs en biens immobiliers tout en accroissant nos investissements en sécurité. La pratique d'investissement du Vatican demeure fondamentalement conservatrice, même si l'équilibre entre la conservation et le besoin d'accroître le revenu se déplace vers le besoin d'ac-

croître le revenu. C'est bien simple: nous sommes plus préoccupés maintenant par la performance, par le rendement¹¹."

Dans cette entrevue, pour la première fois, à mon avis, le Vatican lève une bonne partie du voile sur son orientation en ce qui concerne sa politique d'investissement. Il s'agit avant tout d'accroître ses revenus grâce à des investissements en sécurité (actions et obligations) au plan international, investissements qui sont faits avec le but d'avoir un minimum de participation active dans les conseils d'administration. En d'autres termes, le Vatican est en train de devenir une espèce de grande caisse de placements en valeurs mobilières, une entreprise multinationale peu intéressée à administrer et encore moins à gérer les entreprises dans lesquelles il investit. Le Vatican est devenu une entreprise qui fonctionne comme un grand capitaliste financier-rentier, plutôt qu'en tant qu'entrepreneur-administrateur. À cet égard, la vente des $\frac{2}{3}$ de ses actions de la SGI en 1968 illustre bien cette nouvelle orientation. Devant certaines critiques le Vatican a décidé d'abandonner le contrôle de la SGI, tout en gardant des intérêts substantiels mais minoritaires dans l'entreprise.

Cette vente des $\frac{2}{3}$ de ses actions de la SGI a de plus permis au Vatican de diversifier ses opérations financières, en transférant des investissements du marché italien au marché international (vg. General Motors, General Electric, Gulf, IBM, Shell, etc...), et du marché des actions au marché obligataire. Pour réussir cette opération, Paul VI fit appel à un banquier italien, Michele Sindona, qui était alors un des conseillers financiers et correspondants bancaires favoris du Vatican. Sindona était un des liens importants du Vatican avec la Morgan Bank and Bankers' Trust de New York, le Crédit Suisse de Genève, Hambros de Londres, et les Rothschild de Paris, banques avec lesquelles le Vatican fait généralement affaire.

Sindona était un constructeur d'empires financiers. La différence avec Bernadino Nogara, c'est que Sindona était un banquier et un spéculateur sur le marché monétaire international, plutôt qu'un homme d'affaire intéressé à la gestion des entreprises collectionnées par des opérations boursières hardies, et qu'il était à son propre compte plutôt qu'au service du Vatican. Il se servait de l'argent du Vatican et de ses banques pour ses spéculations. Son empire de château de cartes s'est

¹¹ Cité par PALLEMBERG, *ibid.*, p. 195.

écroulé soudainement, avec la banqueroute fracassante de sa Banca Privata Italiana et de sa Banca Unione, suivie de la banqueroute de sa Franklin National Bank de New York en 1974. Les révélations du Watergate indiquèrent que Sindona avait même offert un million de dollars à Maurice Stans pour la campagne de 1972 de Nixon, à condition que Stans garde cela secret. À cause de certaines accusations pour activités illégales en Italie, (fraude et détournement de fonds), Sindona fait maintenant face à une demande d'extradition de la part de l'Italie, mais il refuse de quitter les États-Unis.

Il est encore trop tôt pour évaluer toute l'étendue des fraudes et des pertes de Sindona, mais des spécialistes financiers ont évalué que les pertes du Vatican s'élèvent très haut, et qu'elles sont probablement plus élevées que le budget annuel du Vatican, qu'on estime être d'environ 35-45 millions de dollars. En effet, Massimo Spada, un autre conseiller financier du Vatican aux prises lui aussi avec la justice italienne, estime que le Vatican a perdu 56 millions de dollars dans l'affaire Sindona, mais des banquiers suisses estiment que le Vatican a probablement perdu plus de 240 millions.¹²

— III —

Critique de l'administration financière

En janvier 1975, une lettre du secrétaire d'État, le cardinal Villot, annonça que le budget du Vatican pour 1975 avait été rejeté et qu'il faudrait couper les dépenses et geler les emplois à cause d'un sérieux déficit attribuable à l'inflation et à la hausse de salaires accordée aux employés du Vatican. Chaque branche de la curie se vit obligée de diminuer son budget de 25%. Il semble bien que les nouvelles sections progressives de la curie (les trois secrétariats, Justice et Paix et le Conseil des Laïcs) seront les plus affectées et que les pertes encourues à cause du scandale Sindona soient bien plus responsables de la crise, que la hausse des salaires des employés du Vatican. Quelques critiques ont alors affirmé qu'une si mauvaise administration des fonds de l'Église ne serait pas advenue si les affaires financières du Vatican avaient été gérées de façon

¹² Desmond O'GRADY, "The Vatican Purse, Part. I", *National Catholic Reporter* 21 février 1975, p. 3.

plus sérieuse et ouverte au lieu d'être confiées en cachette à des filous et à des incompetents.

Dans bien des organisations, de telles erreurs de jugement dans l'administration des fonds seraient suffisantes pour que s'élèvent des voix réclamant la démission des responsables et des comptes détaillés de toutes les opérations économiques. Est-il normal, en effet, qu'une personne aussi mal préparée (de son propre aveu) que Msgr Marcinkus soit encore secrétaire de l'Institut pour les œuvres de religion (la banque du Vatican), et qu'il n'y ait pas de contrôle sévère de la part des évêques, des prêtres et des laïcs, c'est-à-dire de l'Église toute entière, sur les agissements des curialistes et de leurs amis financiers.

Paul VI et son bras droit Msgr Giovanni Benelli essayent depuis 1967 environ de freiner les forces progressives dans l'Église. Celles-ci exigent plus de liberté d'engagement dans les luttes pour la justice et moins de secrets. La richesse du Vatican, avec les scandales réguliers qu'elle occasionne, est un des points qui est le plus souvent critiqué¹³. Plusieurs chrétiens, surtout en Italie, depuis quelques années, aimeraient que le pape cesse d'être un chef politique et un gros actionnaire dans des entreprises italiennes et dans des multinationales pour redevenir tout simplement l'évêque de Rome, sans le poids du lourd appareil politique, bureaucratique et financier qu'est le Vatican.

Dans un sondage que nous avons entrepris en 1967 auprès des délégués nationaux invités à Rome au Troisième Congrès Mondial pour l'Apostolat des Laïcs, 34% de ceux-ci ont affirmé croire que l'Église catholique est en collusion avec les pouvoirs financiers, et 64% ont dit qu'ils aimeraient que le Vatican rende public périodiquement ses rapports financiers. C'est donc dire que même les laïcs les plus influents dans l'Église et les plus près de l'appareil ecclésiastique désirent savoir ce qui en est des finances du Vatican.

Un geste rétrograde

Le fait de se départir du contrôle dans des entreprises italiennes pour prendre des participations minoritaires dans des multinationales

¹³ Voir par exemple les nombreux articles publiés par Desmond O'GRADY dans le *National Catholic Reporter* durant l'année 1975.

américaines est vu par plusieurs comme une manœuvre rétrograde, pour plusieurs raisons. En effet, l'argent de l'Église sert ainsi l'impérialisme américain sans que l'Église ne puisse influencer ces entreprises. Au moins, avant 1968, le Vatican aurait pu, théoriquement, changer les relations de travail dans les entreprises qu'il contrôlait. Maintenant, le Vatican fonctionne *modo capitalistico*, comme auparavant, mais en plus il laisse les entreprises fonctionner entièrement à leur gré, sans entrave. Le Vatican cherche surtout la rentabilité du capital au détriment souvent du souci social. Des critiques n'ont pas manqué d'indiquer la responsabilité immense qui incombe au Vatican comme bailleurs de fonds de l'entreprise capitaliste privée et semi-publique. Il ne s'agit pas seulement de refuser d'investir dans les entreprises qui fabriquent des pilules anti-conceptionnelles et qui possèdent des casinos pour maintenir une position éthiquement défendable. Il y a aussi toute la question des relations de travail dans l'entreprise et la question des salaires, des conditions de travail, de contrôle et du pouvoir, qui ne peuvent pas être éludées. Certaines critiques sont faites d'un point de vue nettement socialiste, ou encore du point de vue des idéaux de justice sociale que l'Église prétend promouvoir, tandis que d'autres sont faites du simple point de vue de l'efficacité et du rendement maximum. James Gollin, par exemple, termine son livre par un chapitre intitulé: "*Manage what thou had'st*" (dans lequel il estime que la richesse totale de l'Église catholique à tous les niveaux est d'environ 70 milliards de dollars) en suggérant une meilleure formation administrative pour le clergé, une amélioration de la recherche ainsi que de la planification à court terme, une meilleure répartition des ressources au plan international et une acceptation par les dirigeants religieux qu'ils ont à rendre compte au laïcat de leur intendance financière¹⁴.

D'autres critiques ont reproché au Vatican un manque de contrôles sérieux, des dédoublements inutiles, un excès de tendances centralisatrices, un abus du secret et du favoritisme qui aboutit au patronage et au népotisme.

Si nous considérons les investissements du Vatican dans une perspective critique et radicale, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il y a des éléments de contradiction entre la pratique financière du Vatican et les idéaux de justice et de fraternité proclamés dans la charte fondamentale de l'Église, c'est-à-dire dans les textes du Nouveau Testament. Les ob-

¹⁴ GOLLIN, pp. 489-497.

jectifs officiels de justice sociale sont subordonnés au désir de faire fructifier l'argent le plus possible sous prétexte que le Vatican a besoin d'argent pour pouvoir remplir ses nombreuses obligations.

— IV —

Suggestions pour une administration plus responsable

Une sociologie critique et radicale se doit d'aller ainsi au-delà de la simple description et explication de ce qui est (même si cette description et cette explication vont plus loin que les simples apparences), pour toucher aux racines profondes des phénomènes. La pure description, il est vrai, ainsi que l'explication par les facteurs déterminants, dans un domaine où le mythe, l'ignorance et le secret règnent, font figure de critique radicale. Mais la critique radicale se doit d'aller au-delà de la description et de l'explication de ce qui est, pour indiquer ce qui pourrait être.

Si l'on s'achemine dans cette direction, les possibilités qui s'offrent au Vatican sont nombreuses. Le Vatican pourrait utiliser son pouvoir économique pour transformer le système politique et économique capitaliste plutôt que pour en profiter. L'action du Vatican à l'intérieur des entreprises dans lesquelles il investit pourrait se manifester par exemple par un effort pour rendre ces entreprises socialement plus responsables, pour que leurs activités ne soient pas en contradiction avec les idéaux dont l'Église se réclame. Nous avons ici un dilemme dans le genre de celui que Gunnar Myrdal a appelé le dilemme américain, un dilemme entre un idéal affirmé dans les textes fondateurs et réaffirmé en principe, et un comportement concret à l'opposé de cet idéal.

Une administration plus conforme aux valeurs évangéliques

Une orientation plus en conformité avec ses valeurs fondamentales consisterait en ce que le Vatican commence par lever le secret sur ses budgets et ses bilans. Les richesses du Vatican appartiennent à toute la communauté ecclésiale, qui a un droit strict de savoir comment ces biens sont administrés. Bien plus, laïcs, prêtres et évêques ont le droit et le

devoir d'administrer ces biens, et de les administrer en conformité avec les valeurs de base dont ils se réclament.

Il faudrait aussi par exemple que le Vatican cesse de financer les yeux fermés les grandes entreprises multinationales exploitatrices. En tant qu'actionnaire dans une compagnie, surtout quand sa participation est substantielle, le Vatican pourrait contribuer à transformer la société économique en favorisant par exemple la participation ouvrière réelle, l'autogestion, les coopératives ouvrières de production au lieu d'aider à reproduire le système capitaliste. Le Vatican ne pourrait-il pas faire servir ses avoirs financiers pour des prêts à des taux très bas (ou pour des dons) à des projets de développement et de libération économique dans les pays du Tiers-Monde et dans les pays socialistes pauvres. En effet, comment peut-on dénoncer le système capitaliste, la concentration financière, les conditions de travail injustes, le pillage économique des pauvres et des exploités, quand on participe à plein dans tout cela, quand le comportement économique concret contredit les paroles évangéliques.

Il ne faut pas se surprendre, en fin de compte, si les autorités ecclésiastiques, surtout à Rome, sont si modérées dans leur opposition réelle aux abus du capitalisme et si opposées au socialisme et au communisme et si, au-delà des paroles, on retrouve un comportement économique et politique des plus conservateurs. Le cœur tend à pencher du côté du trésor ou, comme on dit aujourd'hui, l'économique a souvent un poids considérable dans la détermination de l'action.

Recensions

BOULANGER, V., BOURGEAULT, G., DURAND, G., HAMELIN, L. (1975)
Mariage rêve-réalité. Montréal: Fides, dans la collection "Héritage et projet".

Il s'agit d'un essai théologique qui, dans le contexte québécois de la montée croissante des divorces et de la remise en question du mariage traditionnel, présente une vision cohérente et renouvelée des divers éléments du mariage chrétien. Se mettant à l'écoute des aspirations des couples d'aujourd'hui, cherchant à renouveler le langage théologique tout en assumant l'héritage de la tradition chrétienne, les auteurs analysent avec un regard neuf le sens de l'amour, de la fidélité et de l'institution matrimoniale. Dans un effort de compréhension de l'amour conjugal chrétien, ils manifestent une intention nette de dépasser les cadres juridiques traditionnels de l'institution pour mettre en évidence la valeur théologique et ses implications pour une pastorale conjugale renouvelée, reflétant beaucoup plus l'Esprit d'Amour et de Miséricorde de l'Évangile que l'esprit légaliste et juridique du droit canonique en matière matrimoniale.

Somme toute, un livre qui, en vertu de ses objectifs, de sa structure et de son contenu, est de nature à intéresser tous les responsables de pastorale conjugale de même que toute personne désireuse d'approfondir la réalité du mariage chrétien; un livre qui "rajeunit" ma théologie du mariage en ramenant aux sources de l'Amour et qui vient éclairer d'une lumière nouvelle mon travail de psychologue auprès des couples épris d'authenticité dans leur désir de vivre l'Amour dans la vérité et la liberté des enfants de Dieu.

Denis Paquin

"Recherches et Échanges"

Revue des FILS DE LA CHARITÉ

Pour une présence chrétienne en monde ouvrier

On peut s'abonner chez: PERIODICA
7045 avenue du Parc
Montréal

\$3.00 par année (paraît tous les trois mois)

Pour encourager les travailleurs de Tricofil



Demandez les marques de vêtements

CANDIDE

PATRICK PEEL

TRICOFIL

PAYSAN (matériel à la verge)

En vente dans les magasins suivants

Montréal — Dupuis
Woolco
Woolworth
La Baie
Boutique des Amoureux
Smart Set
Viky Fashion
Gagnon et Frères

Québec — J.B. Laliberté
Norman et Fils
Le Syndicat de Québec
Paquet Inc.

(Gracieuseté de l'Éditeur)

F.-X. DROLET INC.

Atelier de mécanique et fonderie

QUÉBEC, 245, rue Du Pont Spécialité: ascenseurs
MONTRÉAL, 2111, boul. Henri-Bourassa est

Tél.: 522-5262
Tél.: 389-2258

BERNARDIN FRÈRES INC.
ASSURANCES — INSURANCE

8000 ST. DENIS, MONTREAL H2R 2G1
TEL. 384-9200



LE SALON DE BEAUTÉ POUR L'AUTO



G. LEBEAU Ltée

5940, rue Papineau
Montréal, Tél.: 273-8861

400 St-Vallier, Est
Québec, Tél.: 522-6816

Siège social:
625 Deslauriers,
St-Laurent, P.Q. H4N 1W9

1690, boul Labelle
Ville de Laval, Tél.: 688-2751

405 ouest, Curé Poirier
Longueuil, Tél.: 677-9136

Toits — Housses — Nettoyage intérieur — Rembourage — Vitres

DUSTBANE

MAISON CANADIENNE

Produits et matériaux
d'entretien des édifices

2560 Dalton
Parc Colbert
Ste. Foy
QUEBEC 12, Qué.
Tél.: 651-9830

2068, 55^e Avenue
DORVAL, Qué.
Tél.: 631-4526

Service moderne d'entretien
des immeubles
Contrats à forfait

4240, Côte de Liesse
MONTREAL 306, Qué.
Tél.: 735-4161

2556 Dalton
Parc Colbert
Ste. Foy
QUEBEC 12, Qué.
Tél.: 651-9515

“La crise du logement — à laquelle la presse de nos jours porte une si grande attention —, ne réside pas dans le fait universel que la classe ouvrière est mal logée. Cette crise de logement là n’est pas une particularité du moment présent; elle n’est même pas un de ces maux qui soit propre au prolétariat moderne, et le distinguerait de toutes les classes opprimées qui l’ont précédé; bien au contraire, toutes les classes opprimées ont été à peu près également touchées. Pour mettre fin à cette crise du logement, il n’y a qu’un moyen: éliminer purement et simplement l’exploitation et l’oppression de la classe laborieuse par la classe dominante.

F. Engels: La question du logement